

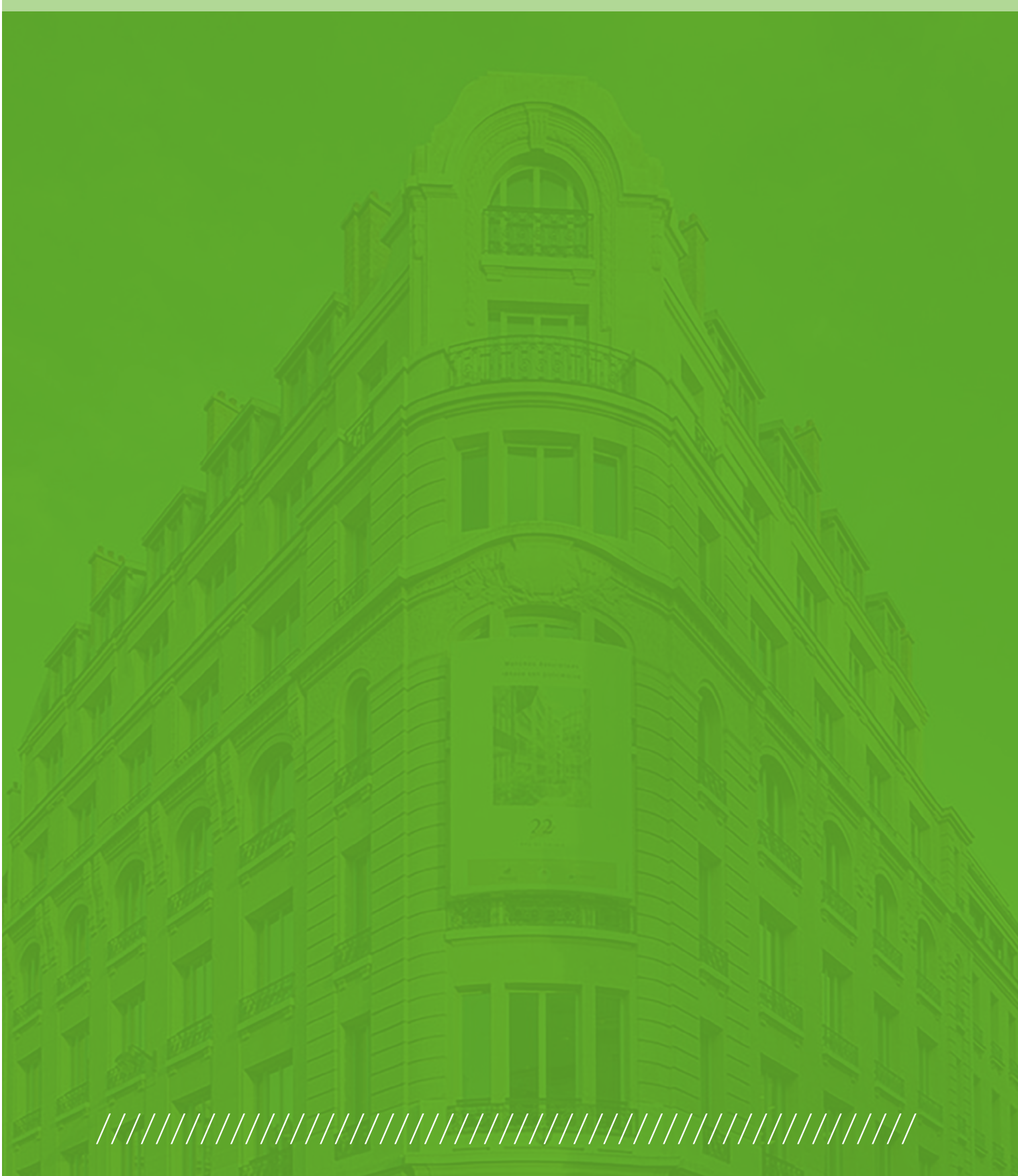
2022.

RAPPORT ANNUEL

Capma & Capmi // // // // //



SOMMAIRE



SOMMAIRE

Édito (Brigitte Baillot, Présidente et Jérôme Sennelier, Directeur Général)	05
Chiffres clés du groupe	06
Conseil d'administration, Comité d'audit et Direction générale	08

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 11

2. CONJONCTURE FINANCIÈRE ET CHOIX D'ALLOCATION DES ACTIFS 15

Conjoncture financière : un contexte inflationniste qui appelle à la prudence	16
Politique de placement : les fondamentaux d'allocations d'actifs font leurs preuves	18
L'investissement immobilier facteur clé de stabilité et de rentabilité	21

3. FOCUS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS 25

Assurance vie et retraite	26
Filiales et participations	30

4. ETATS FINANCIERS 2022 33

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	35
Comptes annuels	44
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	69
Rapport spécial des commissaires aux comptes	74

5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2023 79

Liste des groupements	80
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale	81

ÉDITO





Jérôme Sennelier, Directeur général



Brigitte Baillot, Présidente

Passion, Exemplarité, Professionnalisme, Solidarité : voilà les engagements qui nous animent pour servir nos 88 400 sociétaires ! Ces valeurs cardinales portées par l'ensemble du groupe constituent un gage de confiance bienvenu dans un environnement particulièrement chahuté en 2022. Après deux exercices très contrastés, l'année écoulée a été marquée par une remontée des **risques géopolitiques et économiques**. La guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février, s'est rapidement transformée en crise énergétique et a conduit à un retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 1980.

La hausse des taux d'intérêt a été accompagnée de baisses importantes des indices boursiers, mais aussi de performances très négatives sur le marché obligataire.

Dans ce contexte financier défavorable, le groupe a suivi les principes directeurs de sa **gestion financière**. Priorité est donnée à la recherche de rendements réels, à la diversification des facteurs de risques et au maintien d'actifs tangibles dans nos investissements.

Cet environnement global adverse, doublé d'une réforme des retraites en France, a incité les Français à protéger leur pouvoir d'achat futur et à s'informer davantage. Ce qui s'est avéré propice pour mettre en avant la qualité de nos produits d'épargne et de notre relation de proximité avec les sociétaires.

En 2022, la collecte est en progression importante de 11,1% par rapport à 2021, qui était déjà une année record. **La collecte** sur les produits d'épargne augmente ainsi de 12%. Sachant que le chiffre d'affaires est réalisé à 86% par l'épargne.

Avec un **taux de rendement** net de frais de gestion de 1,75% au titre de 2022, aussi bien pour les Carnets d'Épargne (souscrits de 1969 à 1991) que pour les Carnets Multi Épargne (de 1991 à 1997) et le fonds en euro de Dynavie, la société illustre la qualité de sa gestion, son sérieux et surtout sa vision à long terme. Ainsi, un souscripteur n'est pénalisé ni par la taille de son contrat ni par la proportion de son investissement en unités de compte. Ces règles d'éthique élémentaires sont l'assurance d'une relation pérenne, équitable et performante.

La performance des contrats doit s'apprécier dans la durée. Capma & Capmi le prouve : sur 10 ans, le fonds en euro de Dynavie procure un rendement annuel moyen de 2,42%. Sur la même période, celui du Carnet Multi Épargne s'affiche à 2,50%.

C'est ainsi que la presse spécialisée a une nouvelle fois récompensé la qualité de notre contrat en 2022, avec le Trophée d'or du Revenu et l'Oscar Gestion de fortune, et le grand prix Mieux Vivre Votre Argent mention Bien pour Dynavie.

Avec une gamme renouvelée depuis le lancement en 2020 d'un Plan d'Épargne Retraite Individuel, la collecte sur les **produits retraite** L.441 en points progresse de 8%. Et la politique de revalorisation des prestations des régimes de retraite en points a pu pleinement reprendre cette année. Soucieux d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, notre conseil a donc décidé de revaloriser de 6% les rentes de service du RCR et de Monceau Retraite, de 4% le Fonds Acti Retraite et de 3% le Fonréa, à effet du 1^{er} janvier 2023.

DATES & CHIFFRES CLÉS

270

millions d'euros
de chiffre affaires

11%

de croissance
de l'activité
en 2022

506

millions d'euros
de fonds propres

259%

de marge
de solvabilité

**Lauréat de trois prix décernés
par la presse spécialisée**

en 2023 au titre des
performances de 2022



Quelques grandes dates

1955

Monceau Assurances crée le régime de retraite complémentaire facultatif en points géré par capitalisation. Le régime collectif de retraite (RCR) réunit toujours près de 39 000 adhérents.

1997

Création du contrat multisupport Dynavie

Pour succéder au RCR, Monceau Assurances crée le Fonds Acti Retraite et le Fonrea, des contrats adaptés à la situation personnelle de chacun.

1998

Création de Monceau Avenir Retraite, régime de retraite complémentaire en points éligible au Plan d'épargne retraite populaire (PERP).

2004

88 356

sociétaires nous font
confiance à fin 2022



Une **collecte**
record en 2022

5,4

milliards d'euros
d'actifs sous gestion,
confiés par nos
sociétaires.



Pour accompagner les évolutions réglementaires, Monceau Assurances crée de nouveaux régimes de retraite en points. Ces contrats présentent notamment quelques enrichissements en terme d'options et de garanties par rapport aux produits précédemment commercialisés.

2018

2020

2021

Lancement du support
Monceau Multifonds

Monceau Assurances crée le Plan d'Épargne Retraite (PER) « Monceau Retraite » qui offre une grande liberté pour disposer de ses droits constitués sous la forme d'une rente viagère, d'un capital pouvant être fractionné ou d'une combinaison des deux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION, /// COMITÉ D'AUDIT ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPMA & CAPMI

AU 31 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENTE

- **Brigitte Baillot**

VICE-PRÉSIDENTS

- **Jean-Michel Bonnaud**
(Charente et Charente-Maritime)
- **Philippe Bucaille** (Côte d'Or)
- **M. Didier Gras**[†](Flandre-Artois)
- **Mutuelle Centrale de Réassurance**,
représentée par **M. Patrice Marchand**

SECRÉTAIRE

- **Robert Desclaux** (Gers)

ADMINISTRATEURS

- **Marc Billaud**
- **Luc Bizard** (Anjou-Maine)
- **Daniel Bucheton**
- **André Dorn** (Martinique)

- **Pierre Ducrohet**
- **Martine Dufrenne-Garric** (Hérault)
- **Jean-Claude Monnet** (Dauphiné-Savoie)
- **Paul Tassel**
- **Jean-Félix Vallat** (Paris)
- **René Vandamme**
- **Denis Vilain**
- **Fédération nationale des groupements
de retraite et de prévoyance**, représentée
par **M. Gérard Zydownik**

PRÉSIDENTS HONORAIRES

- **Gilles Dupin**
- **Jean Philippe**
- **Paul Tassel**

DIRECTION GÉNÉRALE

- **Jérôme Sennelier**, Directeur général
- **Dominique Davier**, Directeur général délégué
- **Christophe Dumont**, Directeur général délégué

COMITÉ D'AUDIT

PRÉSIDENT

- **René Vandamme**

MEMBRES

- **Daniel Bucheton**
- **Patrice Marchand**



Photo AG juin 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPMA & CAPMI

1^{er} rang (de gauche à droite) :

Dominique Davier, Philippe Bucaille, Robert Desclaux, Brigitte Baillot, Jérôme Sennelier, André Dorn, Jean-Félix Vallat, Daniel Bucheton.

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

Christophe Dumont, Gilles Dupin, Pierre Ducrohet, Marc Billaud, Jean-Claude Monnet, Gérard Zydownik, Patrice Marchand, Paul Tassel, René Vandamme, Luc Bizard, Martine Dufrenne-Garric.







FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

De bons résultats malgré des vents contraires

Dans un contexte financier dégradé, Capma & Capmi est parvenu à réaliser une bonne année, fruit d'une gestion financière solide et d'une animation commerciale dynamique, tant en épargne qu'en retraite.

Des avancées significatives sont à noter en matière d'outils mis à la disposition de la clientèle pour améliorer la qualité de service. En interne, les évolutions techniques permettent d'optimiser les flux d'informations.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

Au cours de l'exercice 2022, la société a pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière, qui s'inscrivent dans le prolongement de la politique menée depuis la crise dite des "sub-primes". La recherche de rendements réels, la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans le portefeuille d'investissements caractérisent ces principes directeurs de gestion.

Après paiement d'un impôt de près de 3 millions d'euros, la Caisse affiche un résultat comptable à 9,2 millions d'euros, contre un excédent de 50,9 millions d'euros affiché au terme de 2021. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 506,4 millions d'euros, contre 496,8 millions d'euros à fin 2021, soit une progression de 1,9%.

Une année de collecte record //

L'environnement défavorable a probablement incité les Français à protéger leur pouvoir d'achat futur, et la société recueille les fruits de la qualité de sa gamme de produits et de son travail de proximité avec les sociétaires.

En 2022, la collecte est en progression importante de 11,1% par rapport à 2021, qui était déjà une année record. Le chiffre d'affaires passe de 243,3 millions d'euros en 2021 à 270,3 millions d'euros en 2022.

La collecte sur les produits d'épargne demeure prédominante, avec un volume d'affaires de 233,5 millions d'euros augmentant de 12 % et représentant 86% de l'activité globale. L'évolution apparaît comme à l'accoutumée différenciée selon le support choisi par les sociétaires : la collecte progresse respectivement de 46,9% sur les fonds en euros et de 65,7%

sur les unités de compte avec support mobilier (d'importance encore limitée), tandis qu'elle régresse de 9,2% sur les unités de compte avec support immobilier.

Un taux de rendement prudent //////////////////////////////////////

Le contexte n'a pas permis de réaliser de plus-values semblables à celles qui avaient bonifié les comptes de l'exercice 2021. Dans le cadre des normes édictées par la réglementation en vigueur depuis 2016, afin d'avoir des niveaux satisfaisants de ratios de solvabilité, la Caisse a estimé prudent de détenir en réserve l'équivalent de 5 années de participation aux excédents.

La société a donc fixé le taux de participation aux excédents à 1.75 % net de frais de gestion au titre de 2022 pour les contrats Dynavie, Carnet Multi Epargne et Carnet d'épargne.

La performance des contrats doit néanmoins s'apprécier dans la durée : régularité et performances durables constituent un gage de sérieux et un atout pour la confiance. Capma & Capmi le prouve : sur 10 ans, le fonds en euro de Dynavie procure un rendement annuel moyen de 2,42%. Sur la même période, celui du Carnet Multi Épargne s'affiche à 2,50%.

Des réserves ont été constituées pour pouvoir être redistribuées dans les années à venir. C'est le reflet d'une gestion saine, pérenne et prudente pour notre sociétariat.

Des régimes de retraite revalorisés //////////////////////////////////////

Pour les régimes de retraite en points, avec une gamme renouvelée depuis le lancement d'un Plan d'Épargne Retraite Individuel en octobre 2020, la collecte sur les produits retraite L.441 en points continue de progresser de 8%, à 32 millions d'euros.

La politique de revalorisation des prestations des régimes de retraite en points, pénalisée ces dernières années par les évolutions réglementaires applicables à ces produits, a pu pleinement reprendre cette année avec des taux de couverture supérieurs à 110% pour l'ensemble des régimes, à la suite de la remontée significative des taux d'intérêts.

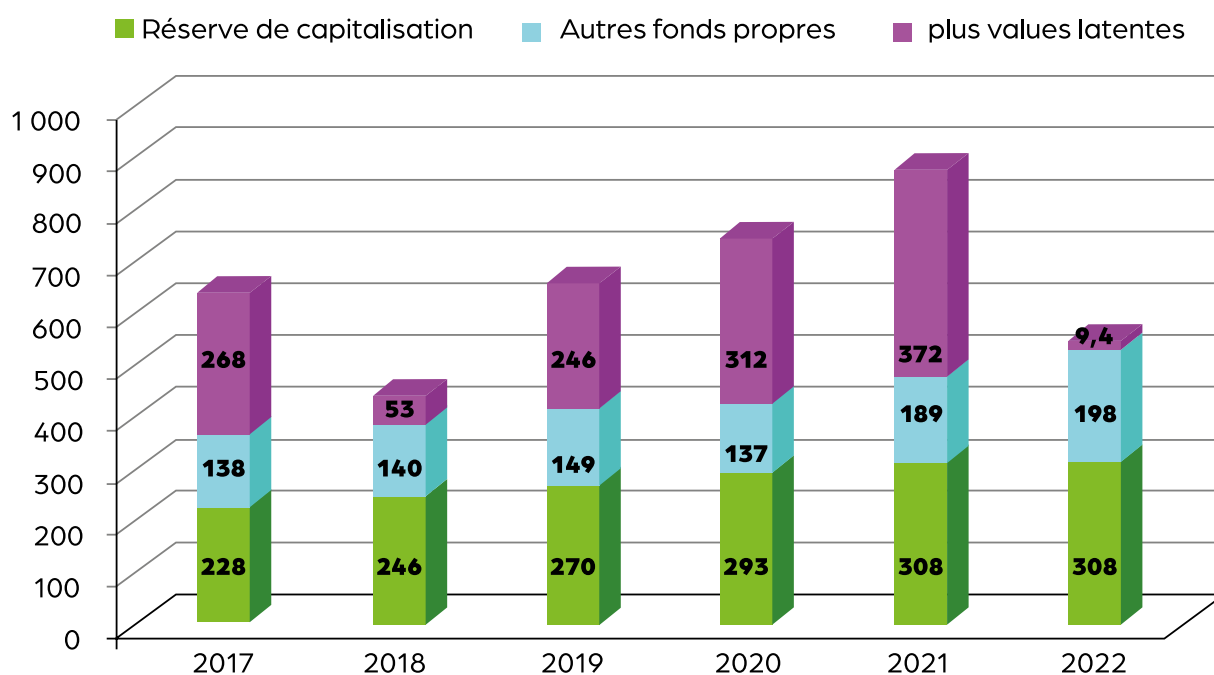
En 2022, tous les régimes en points ont un taux de couverture au moins supérieur à 135%. Ainsi le conseil d'administration de décider, à effet du 1^{er} janvier 2023, de revaloriser les rentes de 6% du Régime Collectif de Retraite (RCR), de 6% de Monceau Retraite, de 4% pour le Fonds Acti Retraite et de 3% pour Fonréa.

LES RÉCOMPENSES PRESSE DE DYNAVIE AU TITRE DE 2022



FONDS PROPRES,

RÉSERVE DE CAPITALISATION ET PLUS-VALUE LATENTES



Des résultats appréciables dans un contexte de marché déstabilisé

La déstabilisation des marchés financiers, induite par la résurgence de l'inflation et la stratégie de resserrement monétaire mise en œuvre pour y faire face, a inévitablement affecté la gestion financière en 2022.

Un résultat technique net excédentaire de 2,5 millions d'euros n'en est pas moins dégagé contre 49,5 millions d'euros l'an passé qui avait bénéficié de la reprise à hauteur de 31,9 millions d'euros des provisions techniques spéciales complémentaires constituées au titre des régimes de retraite en points.

Après paiement de l'impôt sur les sociétés pour 2,9 millions d'euros, les différents éléments non

techniques portent l'excédent du résultat comptable à 9,2 millions d'euros.

Des fonds propres stables

Grâce au résultat net de l'exercice ainsi dégagé, complété d'une augmentation de 0,3 millions d'euros de la réserve de capitalisation, les fonds propres comptables se trouvent portés de 496,8 millions d'euros à 506,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Cette augmentation contribue au renforcement des fonds propres de la mutuelle dont le taux de couverture du capital de solvabilité requis se trouve porté de 195% à 259%, sous l'effet d'éléments tenant notamment à la hausse des taux, à l'amoin-drissement du stock des plus ou moins values latentes (qui s'établit à + 9,4 millions d'euros, avec des moins-values latentes sur obligations vives de 96,5 millions

Évolution du chiffre d'affaires en assurance de personnes

	Chiffre d'affaires	% du total	Nombre de cotisations	Moyenne par cotisation
Épargne	233 556 787 €	86.39%	9 662	24 173 €
Retraite	35 699 882 €	13.20%	11 513	3101 €
Prévoyance	1 099 751 €	0.41%	2 030	542 €

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 // // // // // // // //

CHIFFRES CLÉS

- Capma & Capmi totalise **un chiffre d'affaires cumulé** de 270,4 millions d'euros en 2022, **en hausse de 11%** par rapport à 2021.
- Le chiffre d'affaires de **l'activité épargne** est **en augmentation de 12%** en 2022.
 - Le chiffre d'affaires de **l'activité retraite s'est accru de 8%** pour les contrats L.441 et de **11%** pour les contrats en rentes.

d'euros contrastant avec des plus-values latentes sur placements autres qu'obligations vives d'un montant de 106 millions d'euros) et au maintien de la provision globale pour participation aux excédents (PPE).

Une qualité de service en constante amélioration // // // // //

Depuis deux ans, sans renoncer à son attachement à la proximité avec le sociétaire, la société développe la dématérialisation des actes de gestion dans le cadre du projet Intactilis, avec lequel 40% des affaires nouvelles sont réalisées.

La Caisse mise sur le multicanal, pour que le sociétaire puisse choisir à tout moment le canal de communication qu'il préfère. S'il est nécessaire d'accélérer la transformation digitale, cela ne se fera pas au détriment du contact humain. Elle souhaite ainsi continuer à proposer des solutions humaines qui correspondent à ses valeurs de proximité.

Elle investit également dans de nouvelles technologies pour piloter l'analyse des performances des différents types de contrats.

Le processus de souscription dématérialisé en épargne est déjà lancé pour les contrats Dynavie et Monceau Multifonds. La démarche sera poursuivie en 2023 avec les produits retraite, pour l'adhésion et pour les versements complémentaires.



Et en 2022, une cellule qualité a été créée, dédiée au respect des procédures de gestion (conformité, qualité du devoir de conseil et suivi de la satisfaction client). Ainsi, depuis novembre 2022,

les sociétaires reçoivent un SMS après la visite d'un conseiller pour évaluer leur satisfaction. 30% des sociétaires ont participé à ce suivi, et le taux de satisfaction s'est élevé à 98.8% !



CONJONCTURE FINANCIÈRE ET CHOIX D'ALLOCATION DES ACTIFS

Conjoncture financière : Un contexte inflationniste
qui appelle à la prudence16

Politique de placement : Les fondamentaux
d'allocation d'actifs font leurs preuves18

L'investissement immobilier, facteur clé de stabilité
et de rentabilité.....21

2

CONJONCTURE FINANCIÈRE

UN CONTEXTE INFLATIONNISTE QUI APPELLE À LA PRUDENCE

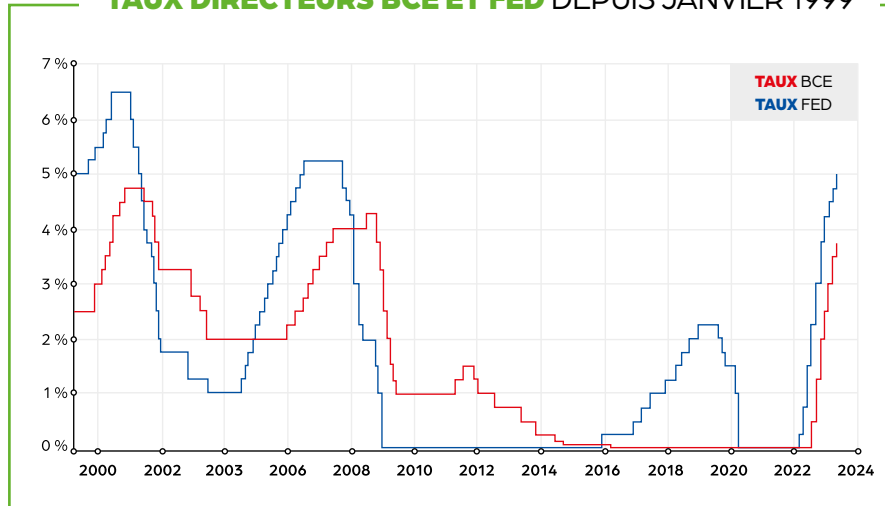
L'année 2022, marquée par la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation, a conforté la Caisse dans le maintien de ses lignes directrices de gestion financière. Celles-ci, dont l'objectif consiste en la recherche de rendements stables et l'adossement à des actifs réels et sûrs, visent ainsi à protéger les placements des sociétaires et de la Caisse contre les poussées inflationnistes et les tensions sur les taux longs.

Une année contrastée

Après une année 2021 propice à des performances financières élevées, la guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février, s'est rapidement transformée en crise énergétique, et l'année 2022 est marquée par un retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 1980.

Cette résurgence brutale de l'inflation a conduit les banques centrales, soucieuses de la combattre, à revoir leur position, et à relever leurs taux d'intérêts directeurs. Ce durcissement des conditions financières, couplé à la hausse de l'inflation, a provoqué un ralentis-

TAUX DIRECTEURS BCE ET FED DEPUIS JANVIER 1999



sement économique. En effet, la hausse des taux courts, résultant de la politique des banques centrales, couplée au ralentissement économique, ont eu pour effet « d'aplatir » la courbe des taux d'intérêt, la lutte contre l'inflation à court terme fragilisant la croissance à long terme.

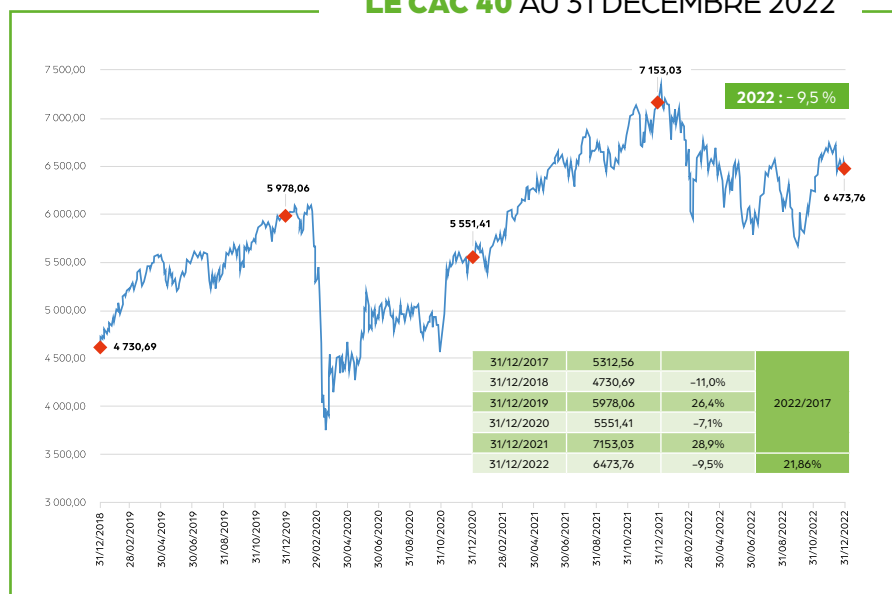
La courbe des taux reste un indicateur-clé

Une réalité demeure : c'est moins

l'évolution des marchés financiers que les niveaux des taux d'intérêt qui conditionnent la vie des entreprises d'assurance et leur situation financière, surtout depuis que la réglementation européenne Solvabilité 2 a acté le principe d'évaluer les actifs comme les passifs à la « valeur de marché ». Des écarts de taux, même de l'ordre de quelques centimes, peuvent avoir d'importants effets sur la valeur des portefeuilles obligataires, sur les titres aux échéances les plus lointaines notamment, et sur les passifs techniques, parfois très longs dans certaines branches d'activité, lorsqu'ils sont appréciés selon les règles imposées par Solvabilité 2. Dès lors, la courbe des taux d'intérêt constitue le principal indicateur à surveiller pour une bonne gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, la remontée des taux amorcée au début de 2022 étant couplée à des niveaux d'endettement très élevés dans un grand nombre de pays développés, la soutenabilité de la dette de ces pays est replacée au centre des préoccupations des investisseurs, surtout lorsque la croissance s'avère moins élevée. Cette situa-

LE CAC 40 AU 31 DÉCEMBRE 2022



tion justifie ainsi que la politique déployée par la Caisse sous-pondère le plus possible la part des obligations souveraines, de la zone euro en particulier.

Des principes de gestion stables

Au vu du contexte macro-économique et géopolitique, les lignes directrices de la politique financière restent donc inchangées. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre une hausse des taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises.

Dans le contexte de remontée brutale des taux d'intérêt observée en 2022, et malgré la hausse de la volatilité constatée sur les douze derniers mois, les marchés actions représentent toujours un pan important de la politique financière.

Les actifs immobiliers constituent un autre pilier de la politique menée ces dernières années. Pour autant que le risque de vacance des biens soit maîtrisé, l'immobilier de bureaux permet de bénéficier de rendements réels satisfaisants, indexés à l'évolution de l'activité, tout en étant propriétaire d'actifs de qualité, appelés à se valoriser au cours du temps. Il constitue à cet égard un rempart contre l'inflation.

La politique de placement définie depuis plusieurs années a permis d'optimiser le ratio performances financières / marge de solvabilité, en privilégiant les actifs réels et en restant le plus possible à l'écart du monde obligataire.

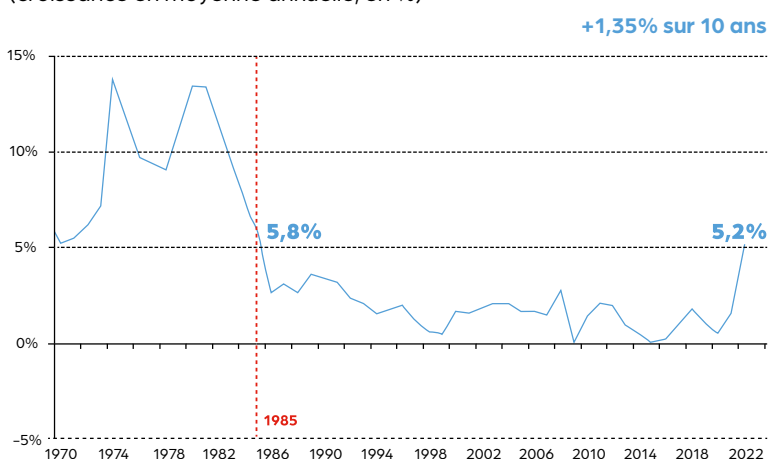
Les marchés actions et immobilier représentent toujours un pan important de la politique financière.



LE RETOUR DE L'INFLATION À UN NIVEAU INÉDIT DEPUIS LES ANNÉES 1980...

Inflation en France

(croissance en moyenne annuelle, en %)



POLITIQUE DE PLACEMENT

LES FONDAMENTAUX D'ALLOCATION DES ACTIFS FONT LEURS PREUVES

Les orientations de l'année 2022 ont été respectées : donner la priorité aux actifs réels et conserver des liquidités dans l'attente d'une revalorisation des rendements obligataires, en se préoccupant du niveau atteint par le ratio de couverture de la marge de solvabilité. À la fin de l'année 2022, les produits de taux en direct ou sous forme de Sicav représentent 21% de l'encours global de la mutuelle, tandis que les actifs réels (actions, immobilier, or physique) composent 50% du portefeuille. Les obligations, détenues directement ou via des fonds spécialisés, comptent quant à elles pour 22% environ de l'encours géré.

Immobilier : un pilier historique

Les actifs immobiliers constituent le principal pilier de la politique menée ces dernières années. Pour autant que le risque de vacance des biens soit maîtrisé, l'immobilier de bureaux permet de bénéficier de rendements réels satisfaisants, indexés à l'évolution de l'activité, tout en étant propriétaire d'actifs de qualité, appelés à se valoriser au cours du temps. Il constitue à cet égard un rempart contre l'inflation. La politique d'acquisition souffre néanmoins du retour vers ce marché d'investisseurs institutionnels : les prix, notamment dans le Quartier Central des Affaires de Paris et ses alentours, sur lequel les sociétés immobilières ont concentré leurs investissements ces dernières années, ont continué de se tendre en 2022.

Quant aux obligations d'État, pour des raisons réglementaires, elles ont longtemps constitué le socle des portefeuilles. Leur importance est allée en décroissant, le souci d'une protection contre la hausse des taux nominaux ayant

conduit à délaisser l'acquisition d'obligations longues à taux fixe, voire à s'en défaire.

Maintien d'un volant de trésorerie élevé

Le niveau élevé de trésorerie (environ 19% du portefeuille) présente plusieurs avantages. En premier lieu, il permet de maîtriser le ratio de solvabilité, pénalisé par l'importance des actions et biens immobiliers dans les portefeuilles, actifs dont la détention génère d'importants besoins de fonds propres. Ensuite, il donne la possibilité à la mutuelle d'absorber une éventuelle crise de marché. Enfin,

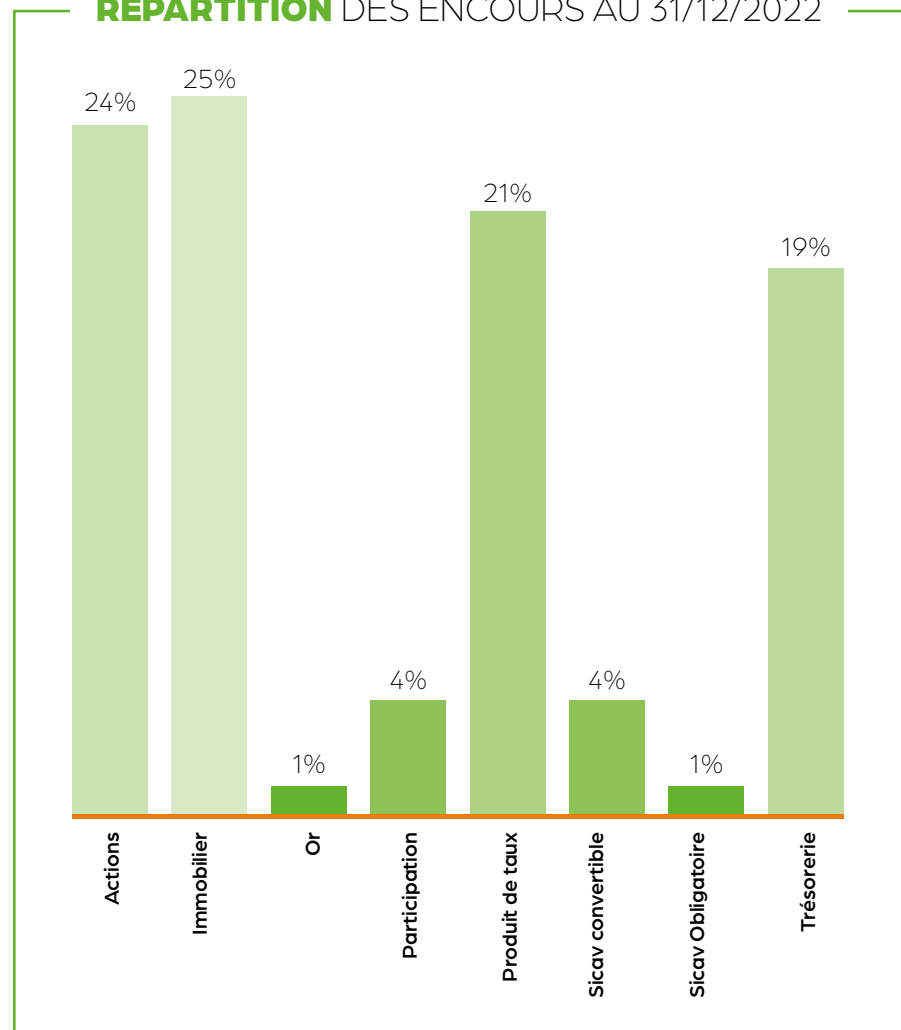
du fait de la hausse des taux d'intérêts, la trésorerie est désormais rémunérée, et permettra de saisir des opportunités de marchés lorsque des baisses marquées interviendront.

Au final, ces choix d'allocation ont permis aux portefeuilles de résister dans l'environnement difficile qui a baigné l'exercice 2022, tout en produisant des résultats satisfaisants.

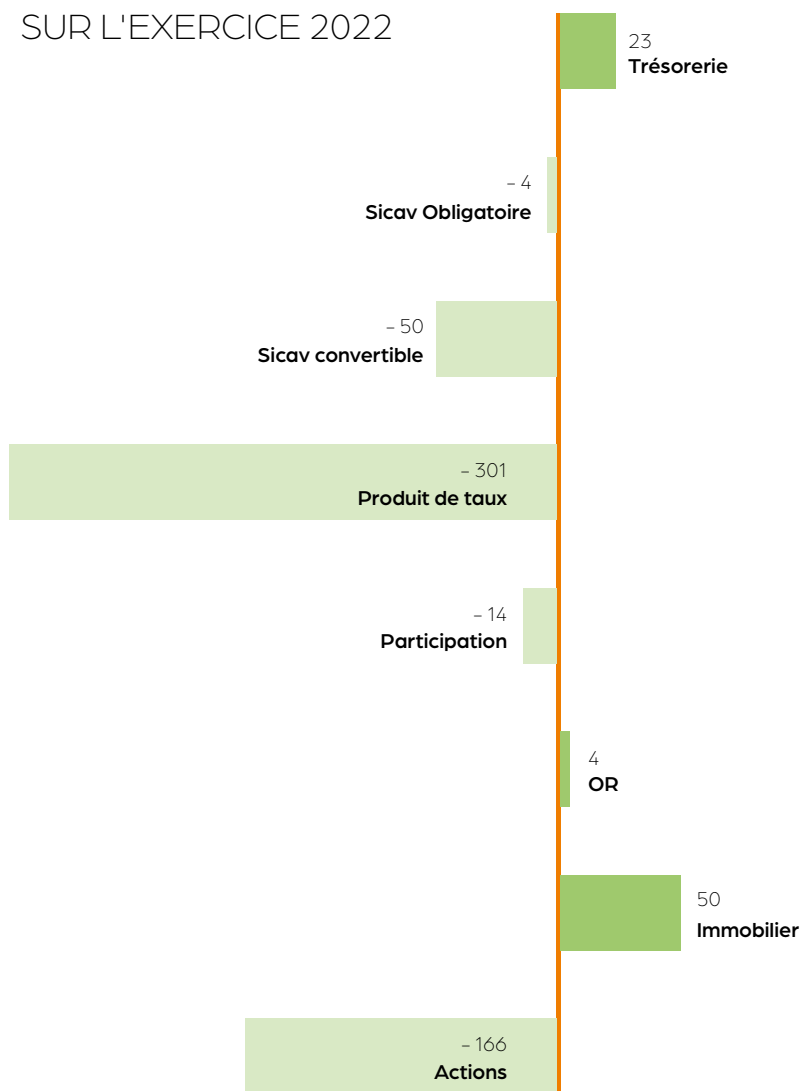
Recul des plus-values latentes

Hormis quelques arbitrages sur la partie actions, et un investissement de 102 millions d'euros

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31/12/2022



ÉVOLUTION DES ENCOURS EN VALEUR DE MARCHÉ SUR L'EXERCICE 2022



dans Monceau Investissements Immobiliers, pour répondre à la forte demande des sociétaires ayant choisi ce support, les profils des portefeuilles constitués par la mutuelle n'ont pas subi de modifications majeures durant l'année, les principales opérations d'investissements étant gommées par les effets de l'évolution défavorable des marchés. Environ deux tiers de la baisse d'encours sont à rechercher dans

les portefeuilles de produits de taux, soit 301 millions. L'effet marché est de 111 millions dans cette poche, le différentiel étant principalement constitué des remboursements des obligations en devises. La seconde poche faisant chuter les encours est représentée par les actions, ayant un effet marché négatif de 232 millions, auquel il faut retirer des investissements, limités à 66 millions, pour expliquer la variation négative

de 166 millions. Les autres segments s'équilibrent grâce à la hausse de l'immobilier, qui permet de compenser la chute des obligations convertibles.

Les plus-values latentes sont en net recul. Celles qui avaient été maintenues dans les portefeuilles des fonds en euros au 31 décembre 2021 ont permis d'absorber la chute des marchés de 2022, de sorte que le solde à la fin de 2022, s'il est déficitaire de 26 millions, se situe à un niveau autrement plus favorable qu'à la fin de 2008, 2011 ou 2018, apportant toute sa justification à la prudence de la politique de réalisation de plus-value observée en 2021.

Cependant, malgré l'évolution défavorable des marchés, la Caisse a échappé à l'obligation de devoir constituer des provisions pour risque d'exigibilité ou pour aléas financiers.

Evolution défavorable des marchés

Concernant les produits financiers des portefeuilles (hors régime de retraite) pour l'année 2022, la réalisation d'actifs est quasi nulle pour l'ensemble des cantons. La hausse des taux d'intérêt a permis une amélioration des rendements courants, bonifiés par l'évolution favorable des taux de change. Sur ces portefeuilles, qui ont affiché des rendements courants supérieurs à 2% pour chacun des cantons, la prudence de la politique de participation aux excédents a permis de préserver cette dernière, que les excellents résultats financiers de 2021 avaient permis de renforcer significativement.

Les résultats du portefeuille de Monceau Investissements Mobiliers (détenu à 93% par Capma & Capmi) ont aussi une incidence tant sur le bilan que sur l'assiette

POLITIQUE DE PLACEMENT

LES FONDAMENTAUX D'ALLOCATION DES ACTIFS FONT LEURS PREUVES

imposable de la Caisse, fortement réduite en 2022 du fait des pertes enregistrées par cette filiale. En dehors des mouvements de marchés, ce portefeuille a été peu modifié. La baisse de 20 millions d'encours, faisant passer les actifs de 183 à 163 millions, est due majoritairement à la baisse des marchés actions. La sélection de fonds au sein de ce compartiment est plus internationale que celle de la mutuelle, ce qui explique une baisse plus marquée de la partie actions de Monceau Investissements Mobiliers. Au sein de cette entité, la provision pour dépréciation durable est dotée dès que la valeur de marché devient inférieure au prix de revient comptable. De ce fait, à la fin d'une année 2022 particulièrement chahutée, ces provisions s'élèvent à 30 millions.

Le risque de liquidité à surveiller

Au-delà de l'effet sur les marchés actions et obligataires, les taux d'intérêt agissent sensiblement sur le marché immobilier, en particulier parce que la valeur des biens est déterminée par l'actualisation des flux futurs. Aussi, la hausse des taux à long terme des derniers mois pourrait-elle avoir un effet négatif sur la valeur du patrimoine, ce qui ne semble pas encore anticipé au vu des prix toujours observés sur le Quartier Central des Affaires à Paris. Pour autant, le risque de liquidité reste un risque inhérent à surveiller au regard du volume important de contrats en unités de compte.

Des voies de diversification à étudier

Dans un contexte de ralentissement économique et de lutte contre l'inflation par l'ensemble des banques centrales, quelles orientations donner à la politique

La hausse des taux d'intérêt n'étant probablement pas achevée, **les investissements obligataires sont à écarter.**



financière en 2023 ?

La hausse des taux d'intérêt n'étant probablement pas achevée, nous devons rester vigilants par rapport aux investissements obligataires. En revanche, les actifs réels, actions et biens immobiliers, resteront largement prépondérants dans les portefeuilles, tout en restant vigilant sur les besoins de liquidités.

Par ailleurs, si les encours détenus en actions pouvaient être renforcés, il faut envisager de diversifier à la marge l'orientation des portefeuilles. Les actions de petites capitalisations boursières constituent une piste à explorer, et les procédures de recherche de gérants de qualité sont amorcées. Aujourd'hui, rien ne pousse à réduire à tout prix la poche de liqui-

dités détenues. Les fonds monétaires génèrent des rendements de l'ordre de 2,5%, sans rapport avec ce qu'ils étaient il y a un an, incitant à conserver des volumes significatifs de trésorerie.

Étant donné le niveau des taux courts, la recherche de titres privés obligataires courts sur des entreprises aux bilans solides, a été mise en œuvre en début d'année. Ils offrent un ratio rendement / risque bien meilleur, a fortiori sur des entreprises aux bilans solides et n'ayant pas de forte échéance de dette dans les prochains mois. On trouve aussi des opportunités sur les obligations privées européennes, qui procurent des rendements supérieurs à 2.5% sur des titres bien notés de durée inférieure à 3 ans.

L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

FACTEUR CLÉ DE STABILITÉ ET DE RENTABILITÉ

Capma & Capmi s'appuie sur deux Sociétés Civiles Immobilières (SCI) dont le patrimoine est constitué principalement d'immeubles de bureaux (98 % du patrimoine exprimé en mètres carrés), répartis géographiquement en trois parts relativement équivalentes entre Paris, l'Île-de-France, hors Paris et les autres régions.

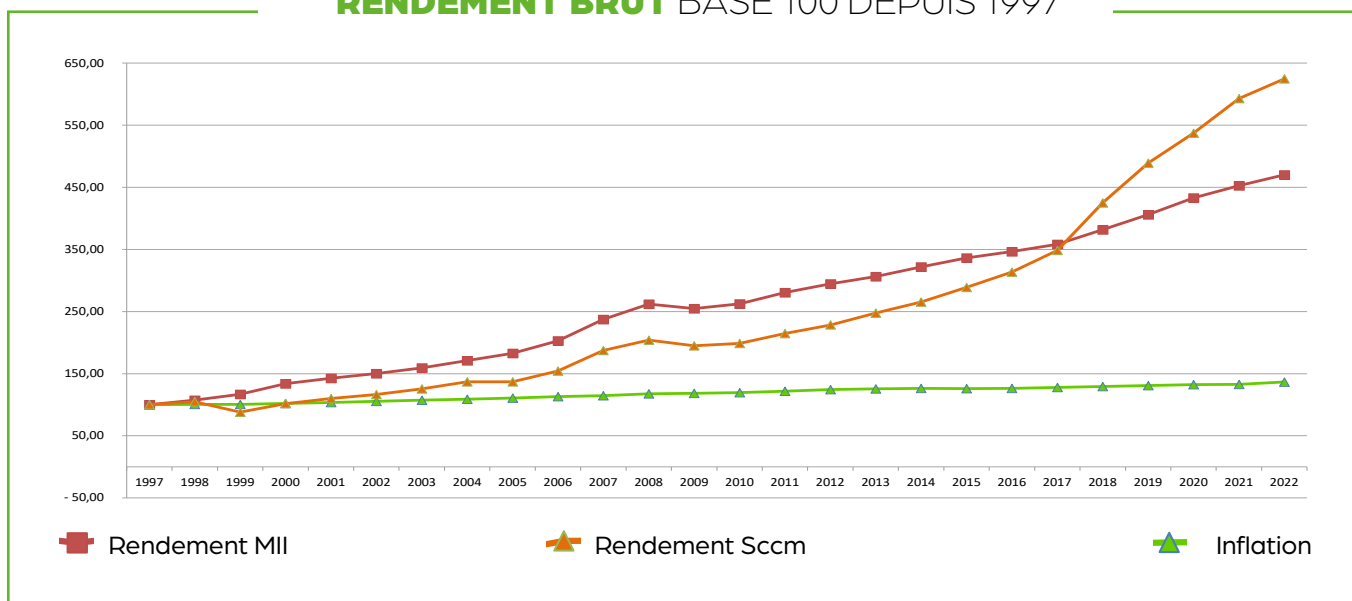
Bilan de l'activité immobilière du groupe en France pour 2022

La crise économique, accrue après la crise du Covid-19 par les effets sur l'Europe de la guerre en Ukraine, a continué de produire ses effets dans le secteur tertiaire et dégrader les conditions de location des biens. Le marché locatif reste aux mains des preneurs, même si la pression s'est quelque peu relâchée en cours d'année. Le risque de vacance des biens en portefeuille, fortement accru ces dernières années, reste élevé. Les métropoles régionales et la périphérie parisienne y sont plus exposées que les quartiers d'affaires parisiens, expliquant pour partie l'engouement persis-



3, rue Dr Lancereaux – Paris 8^e

RENDEMENT BRUT BASE 100 DEPUIS 1997



L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ////////////////

FACTEUR CLÉ DE STABILITÉ ET DE RENTABILITÉ

tant pour cette localisation. Pour ces raisons, les SCI, supports des unités de compte immobilières des contrats d'épargne ou venant conforter les placements des contrats de retraite, n'ont pas donné suite aux propositions d'investissements en région qu'elles ont reçues. D'une manière générale, elles se sont refusées à acquérir des immeubles à des prix qu'elles estiment surévalués.

Dans ces conditions, les opportunités d'investissement sont rares, et la priorité a porté d'une part sur l'amélioration du taux d'occupation des immeubles, d'autre part sur la qualité des immeubles détenus ou en construction.

Du point de vue de l'exploitation des biens, 2022 a été marquée par l'accompagnement des locataires à la sensibilisation aux économies d'énergie. Un plan de sobriété

énergétique prévoyant une réduction immédiate des températures de chauffage a été envoyé à tous les locataires, accompagnée d'une information sur l'augmentation explosive des coûts de l'énergie. En outre, les obligations déclaratives prévues par le décret dit « tertiaire », qui a institué un corps de règles liées à la surveillance des consommations énergétiques, ont fait l'objet de rappels réguliers.

La Société Civile Centrale Monceau (SCCM), le placement immobilier privilégié de la retraite du groupe ////

Support immobilier de la retraite des sociétés vie du groupe, SCCM a adopté une politique de gestion sur le long terme. Ses investissements privilégient ainsi des immeubles avec des perspectives de valorisation à long terme plutôt que le dégagement de revenus courants plus immédiats. D'où l'importance des immeubles de bureaux parisiens dans le portefeuille : affichant une rentabilité habituellement inférieure à celle des métropoles régionales, de tels immeubles devraient en revanche offrir des perspectives d'appréciation dans la durée, compensant sur le long terme cette moindre rentabilité immédiate.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la société a acquis un immeuble d'environ 2.600 m², vide et destiné à être restructuré. Il est situé rue Boissière dans le 16^{ème} arrondissement de Paris.

Le patrimoine compte 32 adresses, pour une surface totale de 97.923 m², qui se répartissent comme suit :

- 20 immeubles à Paris, dont deux immeubles d'habitation, pour une surface totale de 58.264 m²,
- 2 immeubles en région parisienne, pour une surface totale de 9.090 m²,
- 10 immeubles de bureaux dans les métropoles régionales et dans les départements ultra-marins, pour une surface totale de 30.569 m².

La qualité du patrimoine ainsi que les travaux de rénovation réalisés permettent d'afficher un taux d'occupation du patrimoine commercialisé satisfaisant au regard des conditions de marché et en amélioration constante ces dernières années, atteignant 93,3 % au 30 septembre 2022, contre 91,6 % à la clôture précédente. La plupart des biens sont occupés à près de 100 %.

Priorité aux immeubles de bureau depuis l'origine ////////////////

Avec pour mission de servir des performances les plus régulières possibles sur les produits d'épargne et d'offrir un potentiel de revalorisation à long terme pour optimiser les rentes servies aux souscripteurs de contrats de retraite, le patrimoine immobilier est conçu et géré pour constituer un rempart contre l'inflation. Moins contraint tant par les normes que par la réglementation, le patrimoine de bureaux permet une marge de négociation plus large entre bailleurs et preneurs, un partage des charges plus important, un entretien plus régulier des occupants ; les surfaces, plus grandes, offrent une meilleure capacité d'absorption des charges fixes, et les chantiers d'adaptation aux exigences du marché s'ils sont lourds du fait des volumes, restent plus faciles à mettre en œuvre.

Ainsi, à long terme, le rendement et la valorisation d'un patrimoine de bureaux apparaissent comme plus sécurisés, moins sensibles aux aléas économiques et réglementaires.

Les enjeux 2023 ////////////////

Dans la période d'incertitude que nous vivons, nous anticipons une tendance à la diversification des portefeuilles des sociétaires, avec un intérêt croissant de leur part

pour les contrats en unités de compte mobilières, au détriment des supports immobiliers.

L'année 2023 sera donc consacrée, comme en 2022 :

- à l'accompagnement des locataires dans la révolution énergétique en cours : s'additionnent les exigences du Décret tertiaire à la très forte et brutale inflation sur les prix de l'énergie
- à l'amélioration constante de la qualité technique du patrimoine, durable, responsable et faiblement énergivore. Le patrimoine immobilier détenu par les deux SCI est aujourd'hui essentiellement constitué d'immeubles de bureaux, principalement dans le Quartier Central des Affaires parisien et dans de grandes métropoles régionales. Les acquisitions portent préférentiellement sur des immeubles de bonne qualité offrant de bons rendements immédiats ou sur ceux présentant, après restructuration, un fort potentiel de revalorisation et de réduction des coûts d'exploitation. Par ailleurs, les immeubles en portefeuille font l'objet de rénovations régulières visant les meilleurs standards de qualité et de performances énergétiques, avec des objectifs de durabilité, d'amélioration des performances énergétiques et de réduction des coûts d'entretien.
- dans une moindre mesure pour les SCI au vu du poids marginal du résidentiel dans leur patrimoine, à l'adaptation des logements aux exigences réglementaires d'un point de vue énergétique, qui représente un investissement non négligeable, et ce malgré la qualité intrinsèque des immeubles concernés ;

Ainsi, la réduction de l'impact environnemental est largement intégrée à la politique de gestion du

Monceau Investissements Immobiliers (MII), le support immobilier des unités de compte des contrats d'épargne assurance vie ////////////////

Afin d'offrir aux sociétaires de Capma & Capmi des rendements courants réguliers, MII a donc privilégié l'acquisition d'immeubles majoritairement situés dans les principales métropoles régionales et dans les première et seconde couronnes parisiennes, offrant des perspectives moindres de revalorisation à long terme que les bureaux parisiens, mais aux taux de rendement habituellement supérieurs. Les fortes tensions constatées ces dernières années sur le marché immobilier ont conduit MII à aménager sa politique d'investissement, en intégrant des éléments de patrimoine à fort potentiel de valorisation situés dans le Quartier Central des Affaires parisien, moindre rendement courant, mais au risque de vacance réduit.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la société n'a acquis aucun immeuble et n'a procédé à aucune cession.

Le patrimoine compte 37 biens, pour une surface totale de 167.143 m², qui se répartissent ainsi :

- 8 immeubles à Paris, pour une surface totale de 26.060 m²
- 11 immeubles en région parisienne, pour une surface totale de 74.175 m²
- 18 immeubles dans les autres régions, dont une résidence pour séniors, pour une surface totale de 66.908 m².

Le taux d'occupation, hors immeubles en travaux ou en restructuration, s'établit à 75 %, en légère progression par rapport à l'année précédente (72%).



124, rue du Réaumur – Paris 2^{ème}

L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

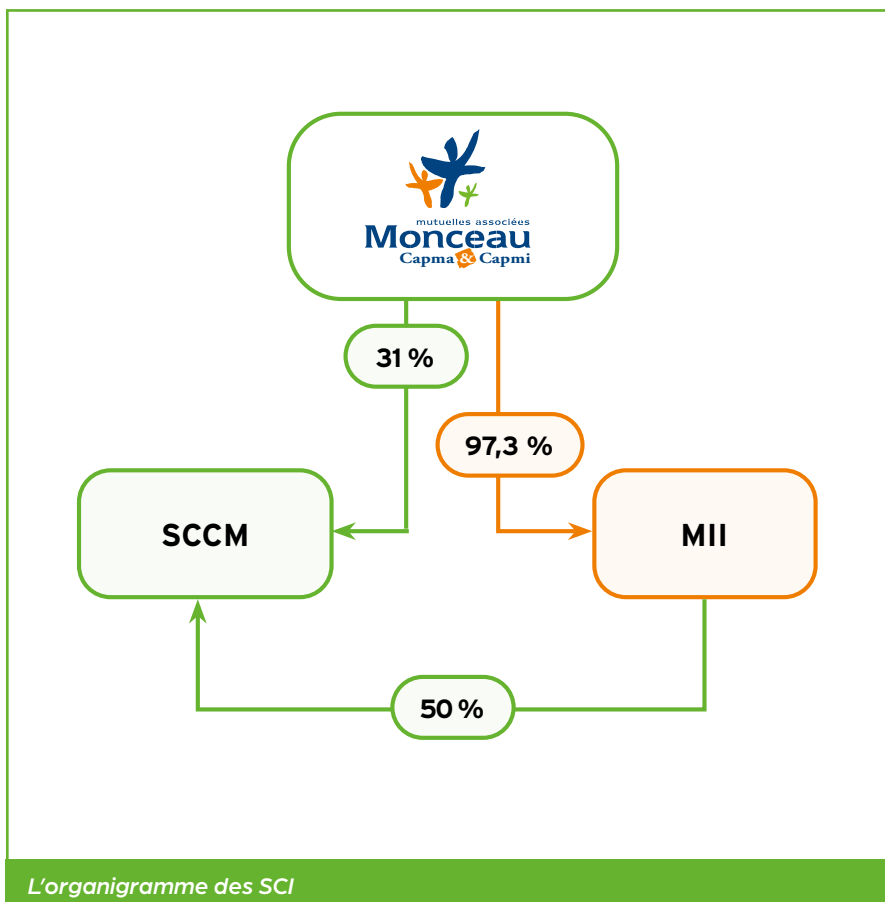
FACTEUR CLÉ DE STABILITÉ ET DE RENTABILITÉ

patrimoine des trente dernières années, et les immeubles qui bénéficient d'un ou plusieurs labels de qualité environnementale représentent environ 25% de la surface du patrimoine immobilier détenu à ce jour. Le label Bâtiment Basse Consommation constitue la cible à atteindre à horizon 2050, telle qu'inscrite dans la loi énergie climat.

Politique sociétale et environnementale

Outre les préoccupations environnementales décrites précédemment, la politique immobilière intègre une préoccupation sociale, en particulier dans les chantiers de rénovation, en choisissant des partenaires reconnus pour leur engagement sur le respect de la réglementation applicable, sur la sécurité au travail, la formation des intervenants sur site ou encore sur la parité. C'est l'une des premières règles d'éthique et de responsabilités appliquées par nos SCI.

Un immeuble bien conçu est un immeuble bien loué avec des coûts d'entretien et de fluides réduits. La mise en œuvre d'une politique d'achat, de gestion et de travaux répondant à des critères socialement responsables se conçoit à long terme, sur un portefeuille stable, et s'accompagne d'investissements importants. Les immeubles ayant fait l'objet de restructurations lourdes ou construits pour nos sociétés présentent un coût initial plus élevé que la moyenne, mais ils intègrent dès lors des performances de haute qualité : faiblement consommateurs de main d'œuvre d'entretien, moins coûteux en énergie, plus respectueux de la qualité de l'air et de la vie au travail, avec notamment des espaces dédiés au bien-être des salariés, des espaces verts les plus nombreux possibles, ou une haute qualité d'isolation phonique et thermique.



L'organigramme des SCI



1, Place Lainé, Bourse Maritime – Bordeaux



FOCUS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Assurance vie et retraite	26
Filiales et participations	30

3

ASSURANCE VIE ET RETRAITE

UNE ÉTHIQUE MUTUALISTE

Monceau Assurances suit fidèlement les règles d'éthique mutualiste, gages d'une relation de confiance pérenne avec les sociétaires. Leur confiance ainsi que le dynamisme des réseaux a permis de réaliser une année historique en épargne assurance vie.

Les régimes de retraite en point ont ainsi pu être revalorisés au 1^{er} janvier 2023 et préserver le niveau de revenus des retraités. Le tout, en conservant des principes directeurs de gestion stables, sains et diversifiés pour obtenir des performances régulières et durables.

Capma & Capmi maîtrise toutes les composantes du métier d'assureur vie, dans l'intérêt de ses sociétaires : couverture du risque

décès, retraite et revenus viagers, gestion de l'épargne, qui s'inscrivent dans un cadre fiscal faisant du contrat d'assurance vie un outil irremplaçable de la gestion patrimoniale en France.

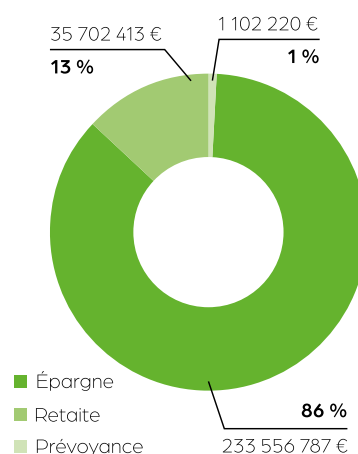
L'exercice 2022 est une année record : à 270,4 millions d'euros, le chiffre d'affaires s'inscrit en progression de 11% par rapport à celui de l'exercice 2021. 2022 est la meilleure année jamais enregistrée. Le chiffre d'affaires provient à 86% de l'épargne, à 13% de la retraite et à 1% de la prévoyance.

Focus sur les contrats d'assurance vie

Concernant l'assurance vie, en 2022, la Caisse a réalisé une collecte équilibrée entre unités de compte et fonds en euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL

AU 31/12/22



11%

de croissance
de l'activité en 2022

Elle a fait le choix de proposer un nombre limité de fonds, afin de proposer un conseil de qualité sur les produits en unités de compte.

Si les produits peuvent néanmoins évoluer, par exemple en se voyant ajouter des fonds, les anciens produits ne sont jamais pénalisés, pour des questions d'éthique mutualiste.

Depuis près de quarante ans, Capma & Capmi propose à ses sociétaires des contrats s'appuyant sur les parts de la société civile immobilière Monceau Investissements Immobiliers. Depuis début 2021, le contrat collectif multisupport à versements libres Monceau Multifonds propose, à côté du support Monceau Investissements Immobiliers, sept supports mobiliers adossés aux compartiments de SICAV gérées, principalement par Monceau Asset Management.

Parallèlement, un outil de dématérialisation, Intactilis, a été mis à la disposition des réseaux sa-

lariés, permettant ainsi à l'assureur d'avoir d'une part une bonne connaissance de ses sociétaires et d'autre part, des dossiers de souscription conformes. Quant au sociétaire, il bénéficie ainsi d'une offre adaptée à son profil de risque.

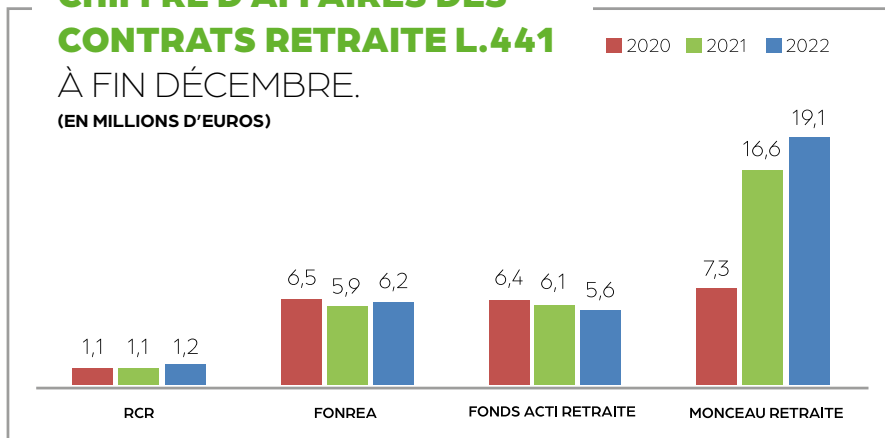
En outre, en matière de participation aux excédents, un sociétaire n'est pénalisé ni par la taille de son contrat ni par la proportion de son investissement en unités de compte. Ce choix, fait par la Caisse de longue date, est le gage d'une relation pérenne, équitable et performante.

Focus sur les contrats retraite /

La retraite, cœur des métiers pratiqués depuis la création de Capma en 1955, que ce soit sous forme de contrats de rente viagère, différée ou immédiate, ou de régimes en points, occupe toujours une place très impor-

CHIFFRE D'AFFAIRES DES CONTRATS RETRAITE L.441 À FIN DÉCEMBRE.

(EN MILLIONS D'EUROS)

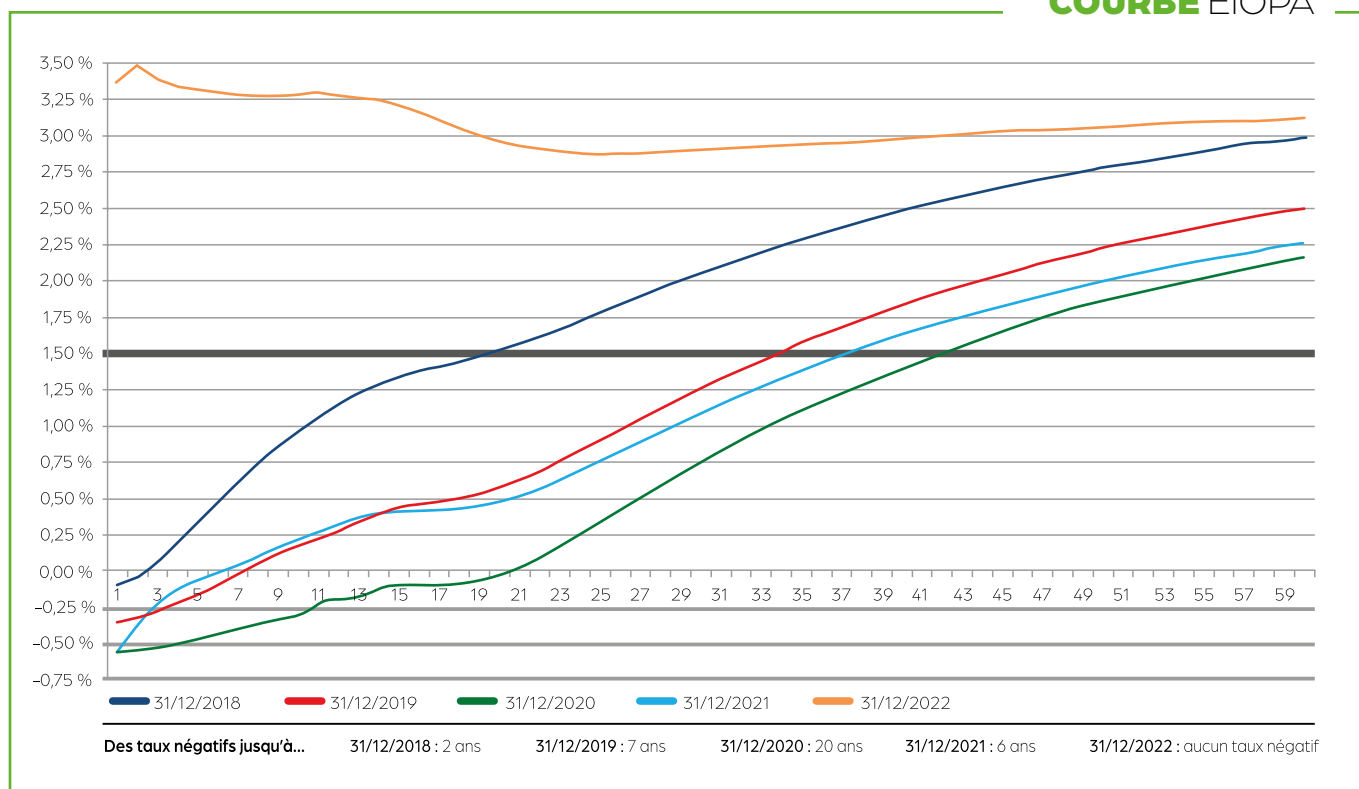


tante dans l'activité et représente plus du quart des encours gérés par Capma & Capmi.

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice par les différents contrats retraite progressent significativement de 8%, atteignant près de 36 millions d'euros en 2022.

Cette hausse de collecte est portée par le contrat Monceau Retraite, qui représente à lui seul une collecte de 19,1 millions d'euros, contre 16,6 millions d'euros en 2021. Dans ce cadre, le développement de l'activité retraite en points est stratégique, en particulier pour assurer le renouvellement du so-

COURBE EIOPA



ASSURANCE VIE ET RETRAITE

UNE ÉTHIQUE MUTUALISTE

ciétariat, indispensable à la pérennité de l'entreprise.

Le sujet majeur de préoccupation concernant cette activité de retraite en points par capitalisation reste le pilotage technique des régimes au travers de leur taux de couverture, rapport entre leurs réserves et la valeur des droits acquis par leurs adhérents.

L'évolution de ce taux constitue un point d'attention majeur, tant sont lourdes les conséquences qui en découlent sur la politique de revalorisation des prestations de retraite, d'évolution des cotisations et sur les résultats annuels de la Caisse.

En raison des aménagements apportés à la réglementation en 2017

sur le calcul des droits acquis par les adhérents aux régimes de retraite en points, avec des effets significatifs sur leur équilibre, tous les régimes, même s'ils préexistaient, doivent se conformer à cette réglementation, avec des conséquences lourdes sur les mécanismes de fixation des tarifs et de revalorisation des prestations, qui sont à la fois contraints et encadrés.

Tout d'abord, parce que le taux de couverture s'apprécie dorénavant en ajoutant les plus ou moins-values latentes au montant de la provision technique spéciale.

Ensuite, l'actualisation des flux futurs pour évaluer les droits acquis par les adhérents, s'appuie sur la courbe des taux publiée par l'Eiopa, l'organe européen en charge du contrôle du secteur de l'assurance. Cette dernière, négative sur les sept premières années au 31 décembre 2021, affiche, au 31 décembre 2022, des taux supérieurs à 1,5% dès la première année.

Cette remontée des taux, conjuguée aux résultats de la gestion financière, a propulsé les taux de couvertures de Fonréa et Fonds Acti Retraite au-delà des 110 %, à respectivement 138,3 % et 143,6 % au 31 décembre 2022, ce qui a permis de revaloriser les prestations.



Un nouveau service en ligne gratuit « **Mes contrats épargne retraite** » a vu le jour en juillet 2022.

Élaboré par l'organisme d'intérêt public « Union retraite », en application de la loi du 26 février 2021, ce service vise à lutter contre la déshérence des contrats de retraite supplémentaire. L'objectif est de permettre à chaque Français de retrouver les contrats de retraite qu'il a souscrit de manière individuelle, ou auxquels il a été affilié de manière collective.

À ce titre, la caisse a mené en 2021 et 2022 les travaux informatiques nécessaires à l'alimentation régulière de la base de données créée afin de recenser les contrats de retraite supplémentaire émanant notamment d'organismes tels que les entreprises d'assurances. Depuis le 1^{er} juillet 2022, les sociétaires bénéficiaires des contrats de retraite assurés par Capma & Capmi peuvent ainsi consulter leurs contrats sur le site info-retraite.fr. Ce nouveau service devrait aider à lutter contre la déshérence des contrats de retraite supplémentaire.

.....

Une revalorisation à 6% de Monceau Retraite et du Régime Collectif de Retraite



Christophe Dumont

3 questions à Christophe Dumont, **Directeur des opérations vie**

Pouvez-vous nous parler des grands projets en cours dans votre Direction ?

Depuis deux ans, nous développons la dématérialisation des actes de gestion dans le cadre du projet Intactilis, avec lequel nous réalisons désormais 40% des affaires nouvelles.

Nous avons commencé avec le processus de souscription dématérialisé, pour les contrats Dynavie et Multifonds. Nous poursuivrons en 2023 avec notre produit retraite, pour l'adhésion et les versements complémentaires. Nous travaillons également à l'industrialisation de la lutte contre les contrats en déshérence, en recensant les personnes « sensibles » et en prenant contact avec elles de manière plus précise et plus systématique.

En 2022, nous avons renforcé notre démarche de suivi de la conformité, du devoir de conseil et de satisfaction client, en constituant un « cellule qualité ». Depuis novembre 2022, les sociétaires reçoivent un SMS après chaque visite avec un conseiller pour évaluer leur satisfaction : à ce jour 30% des sociétaires ont participé à ce suivi, et le taux de satisfaction s'élève à 98.8%, ce qui est une très bonne nouvelle !

Y a-t-il d'autres évolutions prévues ?

Nous souhaitons diminuer le recours au papier, dans une démarche éco-responsable et

de qualité de la relation client. Actuellement, nous traitons environ 400.000 documents papiers sortants et 189.000 entrants. Il s'agit non seulement d'un poste de coût non négligeable, notamment en termes d'affranchissement, mais aussi d'une tâche particulièrement chronophage en ce qui concerne la qualification des documents entrants.

Par ailleurs, les réseaux de distribution ont été équipés de tablettes pour réaliser les actes de gestion de manière dématérialisée, ce qui garantit la complétude des dossiers clients et améliore la qualité des données. Ce, tout en conservant notre ADN de proximité.

Comment voyez-vous la relation sociétaires demain ?

Concernant la population active, elle a des appétences différentes et moins de temps à consacrer à la visite d'un conseiller. Pour s'y adapter, il faut pouvoir évoluer vers une relation plus hybride, avec davantage de multicanal tout en conservant la relation de proximité avec nos sociétaires et en dégageant ainsi plus de temps pour la qualité de l'échange et le conseil, qui sont au cœur de nos préoccupations. Nous pourrions prochainement proposer un espace numérique temporaire, où chaque sociétaire pourrait déposer des documents de manière sécurisée avant ou après un rendez-vous. C'est une première étape vers l'ouverture de nouveaux canaux de communication et d'échanges.

Ainsi, soucieux d'accompagner au mieux les rentiers face à l'inflation, le Conseil d'administration a décidé, à effet du 1^{er} janvier 2023, de revaloriser les rentes de service de Fonréa de 3% et du Fonds Acti Retraite de 4%.

S'agissant du Régime Collectif de Retraite, l'application de la nouvelle réglementation de 2017, a produit des effets moins dévastateurs, le taux de couverture demeurant très au-delà du couperet des 110%, à 152,6%. La politique

de revalorisation des retraites a donc pu être préservée : le Conseil d'administration a décidé, à effet du 1^{er} janvier 2023, de fixer à 6% la revalorisation de la valeur de service du point retraite du RCR et Monceau retraite.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Outre les sociétés civiles immobilières Monceau Investissements Immobiliers et Société Civile Centrale Monceau, dont l'activité et les performances ont été décrites précédemment, la société détient trois autres participations, l'une dans une société d'assurance Monceau Retraite & Épargne, les deux autres étant des sociétés de placements, la Société Civile Fondrière Centrale Monceau et Monceau Investissements Mobiliers.

Monceau Retraite & Épargne //

Société d'assurance mixte détenue à hauteur de 29.48% a vu son chiffre d'affaires baissé de 6% à 19.5 millions d'euros contre 20.8 millions d'euros en 2021.

En assurance vie, le chiffre d'affaires de 18,1 millions d'euros connaît également une baisse de 3,9 % par rapport à 2021. Cette baisse est la combinaison d'une hausse de 6% du chiffre d'affaires sur l'activité « épargne » et d'une diminution de 10,2 % sur les régimes de retraite en points.

La croissance de l'activité en épargne résulte du chiffre d'affaires réalisé sur les nouveaux produits Monceau Europlus et Monceau Multifonds Plus diffusés depuis le 1^{er} janvier 2022. Dynaplus, fermé à la souscription à la fin de l'exercice 2021, est en recul de 39,1 %. Au total, le chiffre d'affaires en « épargne » en 2022 ressort à 8,3 millions d'euros.

La production en provenance des agents généraux, qui en représente l'essentiel, régresse cependant de 7,3 %. Le développement de l'activité vie réalisée par les agents généraux de Monceau Retraite & Épargne demeure une volonté forte de la société. Cette activité représente un formidable relai de croissance mais également une opportunité pour nos agents généraux de diversifier leurs portefeuilles.

Enfin, les cotisations encaissées par les deux régimes en retraite en points, Monceau Avenir Retraite et Monceau Perspectives Retraite, décroissent depuis la fermeture de ces régimes aux nouvelles adhésions à la fin de l'exercice 2020. La collecte en 2022 s'élève à 8.1 millions d'euros, contre 9.1 millions d'euros en 2021.

En prévoyance, le chiffre d'affaires de 2022 s'établit à 1.4 millions d'euros en diminution de 28 % par rapport à 2021. Le déclin du portefeuille d'assurance des risques statutaires des agents des collectivités territoriales et des Services départementaux d'incendie et de secours, qui n'est plus alimenté par la souscription d'affaires nouvelles, explique la chute de l'activité en prévoyance. De plus, en 2023, la grande majorité des contrats de ce portefeuille arriveront à terme. Les bonis sur la liquidation des années antérieures permettent à ces opérations de prévoyance de dégager un résultat brut au compte technique non vie de 2,2 millions d'euros, sur lequel les réassureurs perçoivent 1,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, l'actif général de la société, hors régime de retraite en points, est en moins-values latentes nettes globales, imposant la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité. La société a appliqué les mécanismes d'étalement réglementaire, visant à lisser sur trois exercices la charge induite

par cette provision, représentant une charge d'un montant de 1,7 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2022.

Après réassurance, le résultat technique présente un déficit de 245 milliers d'euros, à comparer à l'excédent de 18,5 millions d'euros constaté en 2021.

L'exercice se solde, après prise en compte des différents éléments non techniques, par un bénéfice de 1,1 millions d'euros, à comparer au bénéfice exceptionnel de 18,4 millions d'euros réalisé en 2021. À noter, aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2022 en raison d'un déficit fiscal reportable.

Les fonds propres comptables s'élèvent 83 millions d'euros, contre 89,8 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice. La baisse des fonds propres s'explique par la distribution d'un dividende de 8 millions d'euros décidée par l'assemblée générale du 15 juin 2022.

Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge effectués au 31 décembre 2022, détaillés également dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de l'entreprise, rapport public disponible sur le site internet, conduisent à évaluer à 97,5 millions d'euros les éléments constitutifs de marge de solvabi-



Une croissance de 6%

du chiffre d'affaires épargne de
Monceau Retraite & Épargne

lité pour une marge de solvabilité à constituer de 42,6 millions d'euros, soit un taux de couverture de la marge de solvabilité de 229 %, contre 226 % à fin 2021

La Société Civile Foncière Centrale Monceau ////////////////

Détenue à 60%, gère et entretient, avec sa filiale le Domaine de Molières, un patrimoine forestier d'une superficie d'environ 3450 hectares. Les déficits pluviométriques de ces dernières années ont imposé des mesures de sauvegarde du peuplement des chênes, qui composent une part importante des essences

rencontrées dans les massifs qui appartiennent à la société. Aucune acquisition n'est venue enrichir ce patrimoine, principalement localisé dans le Cher et la Haute-Marne.

La société enregistre en 2022 un bénéfice de 763 milliers d'euros, en baisse par rapport à 2021, principalement en raison de la baisse des produits financiers et à la fin de la consommation du déficit fiscal reportable.

Pour l'inventaire, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 40.32 euros, en progression de 2.4% par rapport à celle calculée au 31.

Monceau Investissements

Mobiliers ////////////////

Avec pour mission statutaire de gérer un portefeuille de participations et de placements dans une perspective de détention durable afin d'optimiser le rendement produit pour ses porteurs de parts, Monceau Investissements Mobiliers, est détenue par la société à hauteur 93%.

En dehors des mouvements de marchés, ce portefeuille a été peu modifié. La baisse de 20 millions d'encours, faisant passer les actifs de 183 à 163 millions, est due majoritairement à la baisse des marchés actions. La sélection



Forêt de Piffonds – France

FILIALES ET PARTICIPATIONS

tion de fonds au sein de ce compartiment est plus internationale que celle de la mutuelle, ce qui explique une baisse plus marquée de la partie actions de Monceau Investissements Mobiliers.

Au sein de cette entité, une provision pour dépréciation durable est comptabilisée dès que la valeur de marché devient inférieure au prix de revient comptable. De ce fait, à la fin d'une année 2022 particulièrement chahutée, en application du plan comptable général, une dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 31 millions d'euros. Néanmoins, il s'agit là d'une valorisation ponctuelle au cours de clôture, qui ne remet pas en cause la qualité des actifs détenus, ni la stratégie financière menée de longue date.

Au cours de l'exercice 2022, MIM a cédé deux de ses participations : Cyberlibris et Financière de la Cité. Ces opérations ont permis de dégager respectivement des plus-values nettes comptables de 3,0 millions d'euros et de 1,8 millions d'euros.

L'exercice se solde ainsi par une perte comptable de 12,7 millions d'euros, contre un bénéfice de 3,8 millions d'euros sur l'exercice précédent.

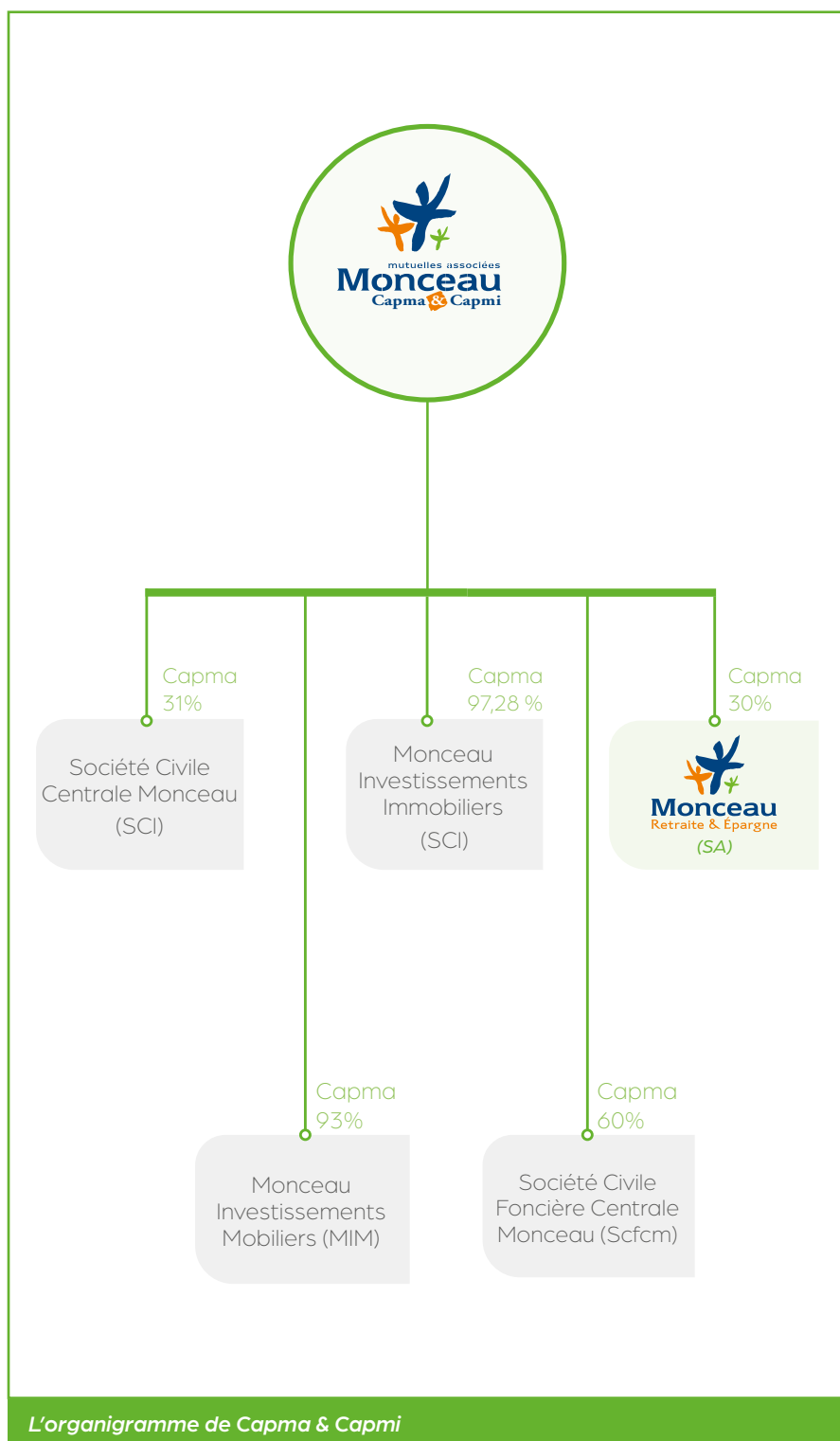
En tenant compte de ce résultat, les fonds propres comptables de la société s'élèvent à 153,4 millions d'euros, contre 166,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les plus-values latentes sur le portefeuille de participations, de valeurs immobilisées et de valeurs mobilières détenues, sont évaluées à 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 19,7 millions d'euros à la clôture précédente. Les plus-values latentes sur immobilisations corporelles sont inchangées et sont estimées à 0,3 millions d'euros.

Les fonds propres réévalués ressortent ainsi à 165,2 millions

d'euros, contre 186,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. La valeur de la part de la société s'élève donc au 31 décembre

2022 à 470,58 euros, en diminution de 11 % sur la valorisation de 529,99 euros faite au terme de l'exercice précédent.



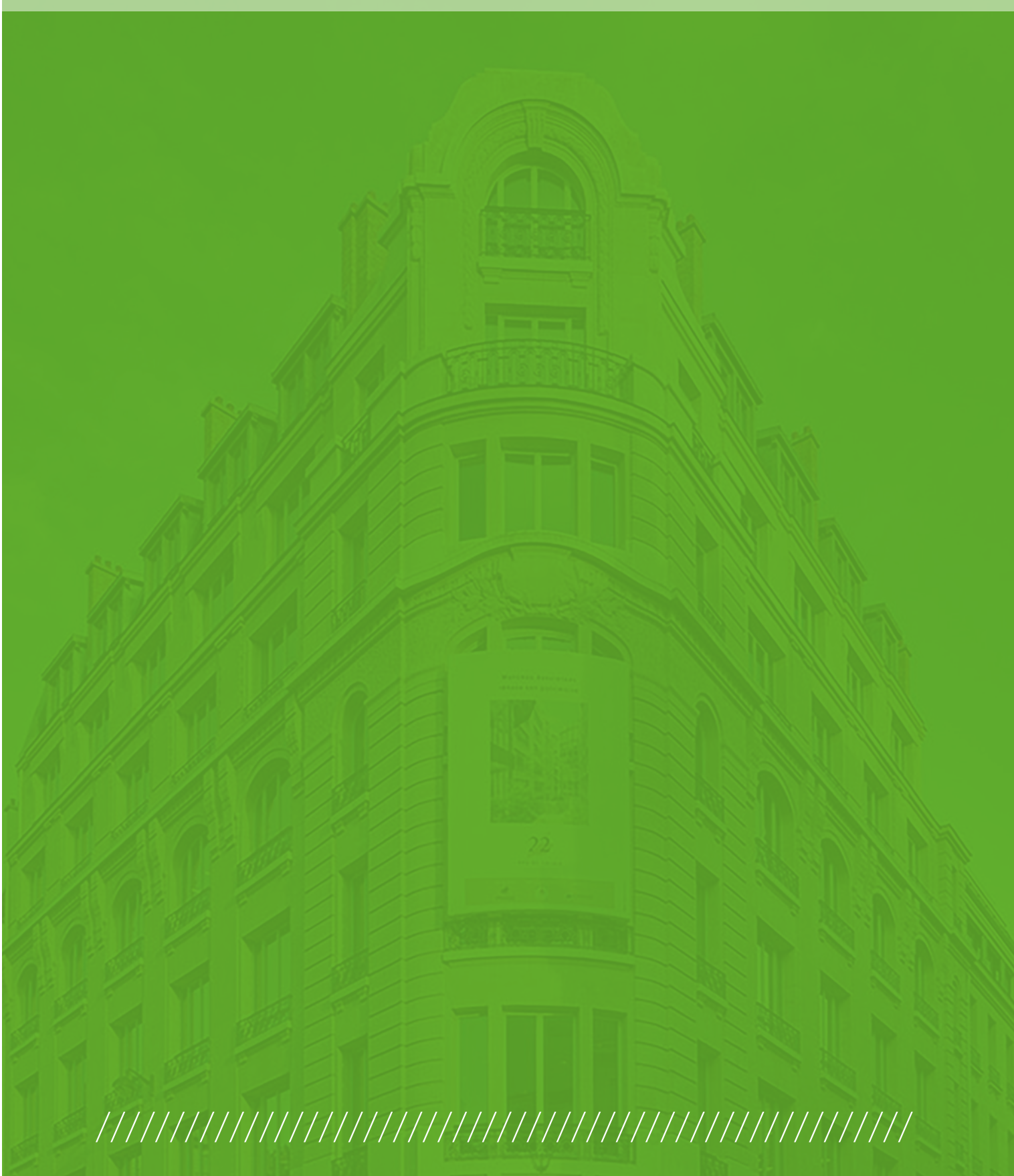
L'organigramme de Capma & Capmi



ETATS FINANCIERS 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 8 juin 2023	35
Comptes annuels	44
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	69
Rapport spécial des commissaires aux comptes	74

4



RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2023

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA CAISSE

AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION FINANCIÈRE ÉPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2022 est marquée par la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation. Au cours de l'exercice, la société a ainsi pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière, qui s'inscrivent dans le prolongement de la politique menée depuis la crise dite des "subprimes". La recherche de rendements réels, la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans le portefeuille d'investissements caractérisent les principes directeurs de la gestion financière de la Caisse. Ces objectifs de recherche de rendements stables et d'adossement à des actifs réels et sûrs visent à protéger les placements des sociétaires et de la Caisse contre les poussées inflationnistes et les tensions sur les taux longs.

UNE ANNÉE CONTRASTÉE

L'environnement défavorable a probablement incité les Français à protéger leur pouvoir d'achat futur, et la société recueille les fruits de la qualité de sa gamme de produits et de son travail de proximité avec les sociétaires. En 2022, la collecte est en progression importante de 11,1% par rapport à 2021, qui était déjà une année record. Le chiffre d'affaires passe de 243 millions d'euros en 2021 à 270 millions d'euros en 2022. La collecte sur les produits d'épargne demeure prédominante, avec un volume d'affaires de 233,5 M€ augmentant de 12% et représentant 86% de l'activité globale. L'évolution apparaît comme à l'accoutumée différenciée selon le support choisi par les sociétaires : la collecte progresse respectivement de 46,9% sur les fonds en euros et de 65,7% sur les unités de compte avec support mobilier (d'importance encore limitée), tandis qu'elle régresse de 9,2% sur les unités de compte avec support immobilier.

LA COURBE DES TAUX RESTE UN INDICATEUR-CLÉ

Une réalité demeure : c'est moins l'évolution des marchés financiers que les niveaux des taux d'intérêt qui conditionnent la vie des entreprises d'assurance et leur situation financière, surtout depuis que la réglementation européenne Solvabilité 2 a acté le principe d'évaluer les actifs comme les passifs à la valeur de marché. Des écarts de taux, même de l'ordre de quelques centimes, peuvent avoir d'importants effets sur la valeur des portefeuilles obligataires, sur les

titres aux échéances les plus lointaines notamment, et sur les passifs techniques, parfois très longs dans certaines branches d'activité, lorsqu'ils sont appréciés selon les règles imposées par Solvabilité 2.

Dès lors, la courbe des taux d'intérêt constitue le principal indicateur à surveiller pour une bonne gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, la remontée des taux amorcée au début de 2022 étant couplée à des niveaux d'endettement très élevés dans un grand nombre de pays développés, la soutenabilité de la dette de ces pays est replacée au centre des préoccupations des investisseurs, surtout lorsque la croissance s'avère moins élevée. Cette situation justifie ainsi que la politique déployée par la Caisse sous-pondère le plus possible la part des obligations souveraines, de la zone euro en particulier.

UN TAUX DE RENDEMENT PRUDENT

Ce contexte n'a pas permis de réaliser de plus-values semblables à celles qui avaient bonifié les comptes de l'exercice 2021. Dans le cadre des normes édictées par la réglementation en vigueur depuis 2016, afin d'avoir des niveaux satisfaisants de ratios de solvabilité, la Caisse a estimé prudent de détenir en réserve l'équivalent de 5 années de participation aux excédents.

La société a donc fixé le taux de participation aux excédents à 1,75% net de frais de gestion au titre de 2022 pour les contrats Dynavie, Carnet Multi Epargne et Carnet d'épargne.

La performance des contrats doit néanmoins s'apprécier dans la durée : régularité et performances durables constituent un gage de sérieux et un atout pour la confiance. Capma & Capmi le prouve : sur 10 ans, le fonds en euro de Dynavie procure un rendement annuel moyen de 2,42%. Sur la même période, celui du Carnet Multi Épargne s'affiche à 2,50%.

Des réserves ont été constituées pour pouvoir être redistribuées dans les années à venir. C'est le reflet d'une gestion saine, pérenne et prudente pour notre sociétariat.

DES RÉGIMES DE RETRAITE REVALORISÉS

Pour les régimes de retraite en points, avec une gamme renouvelée depuis le lancement d'un Plan d'Épargne Retraite Individuel en octobre 2020, la collecte sur les produits retraite L.441 en points continue de progresser de 8%, à 32 millions d'euros.

La politique de revalorisation des prestations des ré-

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2023

gimes de retraite en points, pénalisée ces dernières années par les évolutions réglementaires applicables à ces produits, a pu pleinement reprendre cette année avec des taux de couverture supérieurs à 110% pour l'ensemble des régimes, à la suite de la remontée significative des taux d'intérêts.

En 2022, tous les régimes en points ont un taux de couverture au moins supérieur à 135%.

DES RÉSULTATS APPRÉCIABLES DANS UN CONTEXTE DE MARCHÉ DÉSTABILISÉ

La déstabilisation des marchés financiers, induite par la résurgence de l'inflation et la stratégie de resserrement monétaire mise en œuvre pour y faire face, a inévitablement affecté la gestion financière en 2022.

Un résultat technique net excédentaire de 2,5 millions d'euros n'en est pas moins dégagé contre 49,4 millions d'euros l'an passé qui avait bénéficié de la reprise à hauteur de 31,9 millions d'euros des provisions techniques spéciales complémentaires constituées au titre des régimes de retraite en points.

Après paiement de l'impôt sur les sociétés pour 2,9 millions d'euros, les différents éléments non techniques portent l'excédent du résultat comptable à 9,2 millions d'euros, contre un excédent de 50,9 millions d'euros pour l'exercice 2021.

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RENFORCÉE

Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice et d'une augmentation de 0,3 millions d'euros de la réserve de capitalisation, atteignent désormais 506,3 millions d'euros, contre 496,8 millions d'euros à fin 2021, soit une progression de 1,9%.

Cette augmentation contribue au renforcement de la solidité financière de la Caisse dont le taux de couverture du capital de solvabilité requis se trouve porté de 195% à 259%, sous l'effet par ailleurs d'éléments te-

nant notamment à la hausse des taux, à l'amointrissement du stock de plus-values nettes latentes (qui s'établit à + 9,4 M€, avec des moins-values latentes sur obligations vives de 96,5 M€ contrastant avec des plus-values latentes sur placements autres qu'obligations vives d'un montant de 106 M€) et au maintien de la provision globale pour participation aux excédents.

UNE QUALITÉ DE SERVICE EN CONSTANTE AMÉLIORATION

Depuis deux ans, sans renoncer à son attachement à la proximité avec le sociétaire, la société développe la dématérialisation des actes de gestion dans le cadre du projet Intactilis, avec lequel 40% des affaires nouvelles sont réalisées.

La Caisse mise sur le multicanal, pour que le sociétaire puisse choisir à tout moment le canal de communication qu'il préfère. S'il est nécessaire d'accélérer la transformation digitale, cela ne se fera pas au détriment du contact humain. Elle souhaite ainsi continuer à proposer des solutions humaines qui correspondent à ses valeurs de proximité. Elle investit également dans de nouvelles technologies pour piloter les différents types de contrats.

Le processus de souscription dématérialisé en épargne est déjà lancé pour les contrats Dynavie et Multifonds. La démarche sera poursuivie en 2023 avec les produits retraite, pour l'adhésion et pour les versements complémentaires.

En outre, en 2022, un nouveau service a été créé au sein de la Direction des Opérations Vie. Il est dédié au respect des procédures de gestion : conformité, qualité du devoir de conseil et suivi de la satisfaction client. Depuis novembre 2022, les sociétaires reçoivent un SMS après la visite d'un conseiller pour évaluer leur satisfaction. 30% des sociétaires ont participé à ce suivi, et le taux de satisfaction s'est élevé à 98,8%.

SITUATION ET ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES DE LA MUTUELLE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Sont présentées ici la situation et l'activité des principales filiales, directes et indirectes de Capma&Capmi : les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) que sont Monceau Investissement Immobiliers (MII) et Société Civile Centrale Monceau (SCCM), et Monceau Investissements Mobiliers (MIM).

POLITIQUE IMMOBILIÈRE

En privilégiant une politique de gestion à long terme et de rendement régulier, l'investissement immobilier du

groupe agit comme un rempart contre les fluctuations des marchés financiers à travers ses deux principales Sociétés Civiles Immobilières (SCI) qui sont Monceau Investissement Immobiliers (MII) et Société Civile Centrale Monceau (SCCM). Au service des performances des produits d'épargne, le patrimoine immobilier intervient aussi en couverture des provisions techniques des régimes de retraite et en emploi des fonds propres. Les biens immobiliers répondent au souci de protection contre les risques d'inflation et les tensions sur

les taux. La recherche de biens à acquérir se poursuit, d'abord pour satisfaire la demande des sociétaires, mais également en couverture des provisions techniques des régimes de retraite.

En France, le patrimoine immobilier est aujourd'hui principalement constitué d'immeubles de bureaux, dans le Quartier Central des Affaires de Paris et des grandes métropoles. Depuis plus d'une décennie, lors de l'acquisition d'un nouvel immeuble, celui-ci est généralement restructuré et rénové, dans les meilleurs standards de qualité et de performance énergétique possible.

Considérant que l'immobilier constitue un véritable rempart contre les effets de l'inflation et les fluctuations des marchés financiers, Capma a, dès son origine en 1955 et sans discontinuer depuis, diversifié ses placements. Ainsi, les actifs immobiliers représentent de l'ordre de 40 % des placements des contrats de retraite en points gérés par capitalisation.

Dans un contexte financier fluctuant, un patrimoine immobilier géré avec sérieux et compétence reste un facteur clé de stabilité. C'est pour cette raison que les deux principales sociétés civiles immobilières de Monceau Assurances, supports de valorisation des placements immobiliers en assurance vie comme en retraite, Monceau Investissements Immobiliers (MII) et la Société Civile Centrale Monceau (SCCM), privilégient une politique de gestion à long terme et de rendement régulier. Géré et détenu en direct par ces sociétés, le patrimoine constitue un excellent fond de portefeuille, et procure une réelle sécurité de placement.

Ces sociétés civiles immobilières détiennent, au 30 septembre 2022, hors immeubles en construction, 67 immeubles totalisant 261.153 m², pour une valeur actualisée globale de 1.9 milliards d'euros. En 2022, MII et SCCM ont respectivement produit des rendements pour leurs associés de 3,90% et 5,37%.

PRIORITÉ À LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES BIENS

La gestion des actifs immobiliers intègre une démarche volontariste sur la qualité environnementale des biens. La réduction de l'impact environnemental est largement intégrée aux projets de rénovation des immeubles nouvellement acquis. Pour les immeubles où cette opportunité ne s'est pas présentée, la direction immobilière mène une politique active de maintenance des installations consommatrices d'énergie

(essentiellement chauffage et climatisation) pour optimiser et diminuer ces consommations.

Les audits énergétiques par immeuble, qui seront tous réalisés d'ici le premier semestre 2023, donneront un état des lieux et des pistes d'amélioration pour la maîtrise des consommations d'énergie.

Les immeubles qui bénéficient d'un ou plusieurs labels de qualité environnementale (HPE⁽¹⁾, HQE⁽²⁾ ou BBC⁽³⁾) représentent environ 25% de la surface du patrimoine immobilier détenu à ce jour. Le label Bâtiment Basse Consommation, constitue la cible à atteindre à horizon 2050, telle qu'inscrite dans la loi énergie climat.

En outre, les sociétés gestionnaires du parc immobilier ont adopté en 2022 un plan de sobriété énergétique qui prévoit une réduction immédiate des températures de chauffage. Ce plan prévoit également la planification d'ici fin 2023 de l'actualisation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE). Ils seront suivis de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans pluriannuels de travaux pour poursuivre la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la politique immobilière intègre une préoccupation sociale, en particulier dans les chantiers de rénovation, en choisissant des partenaires reconnus pour leur engagement sur le respect de la réglementation applicable, sur la sécurité au travail, la formation des intervenants sur site ou encore sur la parité.

FOCUS SUR L'EXERCICE 2022 DE MONCEAU INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - (MII)

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2022, la société n'a acquis aucun immeuble et n'a procédé à aucune cession. Le patrimoine est évalué à 1,06 milliards d'euros hors droits, et la valeur nette comptable, après enregistrement des moins-values éventuelles sur immeubles, s'élève quant à elle à 734,7 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires net enregistré à fin septembre 2022 s'élève à 47 millions d'euros contre 43,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, en hausse de 8,7%. Au total, le résultat de l'exercice s'établit à 21 millions d'euros, soit une nette augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent (11.8 millions d'euros).

Le patrimoine compte 37 biens, pour une surface totale de 167.143m². Le taux d'occupation, hors im-

⁽¹⁾ Le label "Haute Performance Énergétique", dit HPE, est le résultat d'une concertation entre divers acteurs du bâtiment

⁽²⁾ HQE est un acronyme qui signifie Haute Qualité Environnementale. Elle correspond à une démarche qui vise à minimiser les impacts d'un bâtiment sur l'environnement.

⁽³⁾ BBC = Bâtiment Basse Consommation. C'est un habitat bioclimatique, bien isolé, étanche à l'air, doté d'équipements performants et économes en énergie.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2023

meubles en travaux ou en restructuration, s'établit à 74,9%, en progression légère par rapport à l'année précédente (72%).

FOCUS SUR L'ANNÉE 2022 DE SOCIÉTÉ CIVILE CENTRALE MONCEAU - (SCCM)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la société a acquis un immeuble d'environ 2.600 m², vide et destiné à être restructuré, situé rue Boissière à Paris. Le patrimoine, après expertise et actualisation, est ainsi évalué à 925,3 millions d'euros hors droits. Sa valeur comptable, nette des amortissements et dépréciations éventuelles, s'élève à 451,3 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires net enregistré à fin septembre 2022 s'élève à 41.6 millions d'euros contre 40.7 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, en croissance de 2,1%. Le résultat de l'exercice s'établit à 17,7 millions d'euros, en baisse de 19,2% sur le résultat de 21,9 millions d'euros constaté au terme de l'exercice passé.

Le patrimoine compte 32 adresses, pour une surface totale de 97.923 m². La qualité du patrimoine ainsi que les travaux de rénovation réalisés permettent d'afficher un taux d'occupation du patrimoine commercialisé satisfaisant au regard des conditions de marché et en amélioration constante ces dernières années, atteignant 93,3% au 30 septembre 2022, contre 91,6% à la clôture précédente. La plupart des biens sont occupés à près de 100%.

FOCUS SUR L'ACTIVITÉ DE MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS - (MIM)

Les résultats du portefeuille de Monceau Investissements Mobiliers, détenue à 93% par Capma & Capmi, ont aussi une incidence tant sur le bilan que sur l'assiette imposable de la Caisse, fortement réduite en 2022 du fait des pertes enregistrées par cette filiale.

En dehors des mouvements de marchés, ce portefeuille a été peu modifié. La baisse de 20 millions d'euros, faisant passer les actifs de 183 à 163 millions, est due majoritairement à la baisse des marchés actions. La sélection de fonds au sein de ce compartiment est plus internationale que celle de la mutuelle, ce qui explique une baisse plus marquée de la partie actions de Monceau Investissements Mobiliers.

Au sein de cette entité, une provision pour dépréciation durable est comptabilisée dès que la valeur de marché devient inférieure au prix de revient comptable. De ce fait, à la fin d'une année 2022 particulièrement chahutée, en application du plan comptable général, une dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 31 millions d'euros. Néanmoins, il s'agit là d'une valorisation ponctuelle au cours de clôture, qui

ne remet pas en cause la qualité des actifs détenus, ni la stratégie financière menée de longue date.

Au cours de l'exercice 2022, MIM a cédé deux de ses participations : Cyberlibris et Financière de la Cité. Ces opérations ont permis de dégager respectivement des plus-values nettes comptables de 3 millions d'euros et de 1,8 millions d'euros.

L'exercice se solde ainsi par une perte comptable de 12,7 millions d'euros, contre un bénéfice de 3,8 millions d'euros sur l'exercice précédent.

En tenant compte de ce résultat, les fonds propres comptables de la société s'élèvent à 153,4 millions d'euros, contre 166,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les plus-values latentes sur le portefeuille de participations, de valeurs immobilisées et de valeurs mobilières détenues, sont évaluées à 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 19,7 millions d'euros à la clôture précédente. Les plus-values latentes sur immobilisations corporelles sont inchangées et sont estimées à 0,3 millions d'euros.

Les fonds propres réévalués ressortent ainsi à 165,2 millions d'euros, contre 186,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. La valeur de la part de la société s'élève donc au 31 décembre 2022 à 470,58 euros, en diminution de 11 % sur la valorisation de 529,99 euros faite au terme de l'exercice précédent.

EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ

CONFLIT UKRAINE - RUSSIE

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La Caisse n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

REVALORISATION DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE EN POINTS

En 2022, tous les régimes en points ont un taux de couverture au moins supérieur à 135%. La politique de revalorisation des prestations des régimes de retraite en points a pu pleinement reprendre cette année. Soucieux d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, le conseil a donc décidé, à effet du 1^{er} janvier 2023, de revaloriser de 6% les rentes de service du Régime Collectif de Retraite RCR et de Monceau Retraite, de 4% le Fonds Acti Retraite et de 3% le Fonréa.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ À SURVEILLER

Au-delà de l'effet sur les marchés actions et obligataires, les taux d'intérêt agissent sensiblement sur le marché immobilier, en particulier parce que la valeur des biens est déterminée par l'actualisation des flux futurs. Aussi, la hausse des taux à long terme des derniers mois pourrait-elle avoir un effet dépressif sur la valeur du patrimoine, ce qui ne semble pas encore anticipé au vu des prix toujours observés sur le Quartier Central des Affaires à Paris. Pour autant, le risque de liquidité reste un risque inhérent au regard du volume important de contrats en unités de compte immobilières.

DES VOIES DE DIVERSIFICATION À ÉTUDIER

Dans un contexte de ralentissement économique et de lutte contre l'inflation par l'ensemble des banques centrales, quelles orientations donner à la politique financière en 2023 ?

La hausse des taux d'intérêt n'étant probablement pas achevée, les investissements obligataires sont à écarter. En revanche, les actifs réels, actions et biens immobiliers, resteront largement prépondérants dans les portefeuilles, même si la prudence est de mise concernant les unités de compte immobilières afin de garantir la liquidité qui y est attachée.

Par ailleurs, si les encours détenus en actions peuvent être renforcés, il faut envisager de diversifier à la marge l'orientation des portefeuilles. Les actions de petites capitalisations boursières constituent une piste à explorer.

Aujourd'hui, rien ne pousse à réduire à tout prix la poche de liquidités détenues. Les fonds monétaires génèrent des rendements de l'ordre de 2,5%, sans rapport avec ce qu'ils étaient il y a un an, incitant à conserver des volumes significatifs de trésorerie.

Étant donné le niveau des taux courts, la recherche de titres privés obligataires courts sur des entreprises aux bilans solides, a été mise en œuvre en début d'année 2023. Ils offrent un ratio rendement / risque bien meilleur, a fortiori sur des entreprises aux bilans solides et n'ayant pas de forte échéance de dette dans les prochains mois. On trouve aussi des opportunités sur les obligations privées européennes, qui procurent des rendements supérieurs à 2.5% sur des titres bien notés de durée inférieure à 3 ans.

PERSPECTIVES SUR L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Les conditions de location des biens se sont dégradées ces dernières années sous l'effet de plusieurs facteurs : conséquences de la pandémie Covid19, effets sur l'Europe de la guerre en Ukraine, reprise de l'inflation et la remontée des taux. Le marché locatif reste aux mains des preneurs, même si la pression s'est quelque peu relâchée. Le risque de vacance des biens en portefeuille, fortement accru ces dernières années, reste élevé. Les métropoles régionales et la périphérie parisienne y sont plus exposées que le Quartier Central des Affaires parisiens, expliquant pour partie l'engouement persistant pour cette localisation. Pour ces raisons, la société n'a pas donné suite aux propositions d'investissements en province qu'elle a reçues, et se refuse à acquérir des immeubles à des prix qu'elle estime surévalués.

Dans ces conditions, les opportunités d'investissements sont rares, et la priorité porte d'une part sur l'amélioration du taux d'occupation des immeubles, d'autre part sur la qualité des immeubles détenus ou en construction.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2023

LA POURSUITE DES PROJETS DE DÉMATÉRIALISATION DES ACTES DE GESTION

Depuis deux ans, la dématérialisation des actes de gestion est portée dans le cadre du projet Intactilis, avec lequel 40% des affaires nouvelles sont désormais réalisées. Le processus de souscription dématérialisée a ainsi débuté pour les contrats Dynavie et Multifonds. En 2023, le projet se poursuivra avec le produit retraite, pour l'adhésion et les versements complémentaires.

La Caisse souhaite diminuer le recours au papier, dans une démarche éco-responsable et de qualité de la relation client. Actuellement, environ 400.000 documents papiers sortants et 189.000 entrants sont traités chaque année. Il s'agit non seulement d'un poste de coût non négligeable, notamment en termes d'affranchissement, mais aussi d'une tâche particulièrement chronophage en ce qui concerne la qualification des documents entrants. Par ailleurs, les réseaux de distribution ont été équipés de tablettes pour réaliser les actes de gestion de manière dématérialisée, ce qui garantit la complétude des dossiers clients et améliore la qualité des données. Tout en conservant notre ADN de proximité.

Concernant la population active, elle a des attentes différentes et moins de temps à consacrer à la visite d'un commercial. Pour s'y adapter, il faut pouvoir évoluer vers une relation plus hybride, avec davantage de multicanal tout en conservant la relation de proximité avec nos sociétaires et en dégagant ainsi plus de temps pour la qualité de l'échange et le conseil au cœur de nos préoccupations. Il pourrait être prochainement proposé un espace numérique temporaire, où le sociétaire pourrait déposer des documents de manière sécurisée avant ou après un rendez-vous. C'est une première étape vers l'ouverture de nouveaux canaux de communication et d'échanges.

UNE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées ont été fortement impliquées en 2022 et vont ainsi voir leurs efforts aboutir dès l'exercice 2023.

CRÉATION D'UN « ASSUJETTI UNIQUE », DIT GROUPE TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, la Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA&CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1er janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA&CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASSUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilière et Monceau Investissements Mobiliers.

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Néant

LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA MUTUELLE

CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE R 345-1-1
DU CODE DES ASSURANCES

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de CAPMA&CAPMI.

Ainsi, CAPMA&CAPMI et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), MCR et ses filiales la MUDETAF, la Mutuelle d'Assurance de de la Boulangerie et la MAPA forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

SOMMES VERSÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES

Au cours de l'exercice 2022, les administrateurs ont perçu un montant brut de 63 k€ au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus.

En outre, un total de 27 k€ leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2023

ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					34	-					-
Montant total des factures concernées (TTC)	-	-	-	-187	-2 593	-2 780	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	-0,03%	-0,36%	-0,38%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées												
exclues												
Montant total des factures exclus (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

ANNEXES

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

	Article D.441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-	-					-
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du montant							-	-	-	-	-	-
Total des factures émises dans l'année (TTC)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			-								-	
Montant total des factures exclus (TTC)			-								-	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

Sauf mention contraire, les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier d'euros le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2022	31/12/2021
1 – Compte de liaison avec le siège		
2 – Actifs incorporels		
3 – Placements	4 241 987	4 375 343
3a – Terrains et constructions	838 817	816 835
3b – Placements dans des entreprises liées	359 584	365 696
3c – Autres placements	3 043 586	3 192 813
3d – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 – Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	1 183 561	1 110 783
5 – Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques	226 567	258 816
5a – Provisions pour primes non acquises non-vie		
5b – Provisions d'assurance vie	222 671	254 240
5c – Provisions pour sinistres vie		
5d – Provisions pour sinistres non-vie		
5e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	3 896	4 575
5f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
5g – Provisions pour égalisation		
5h – Autres provisions techniques vie		
5i – Autres provisions techniques non-vie		
5j – Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie		
6 – Créances	31 752	19 983
6a – Créances nées d'opérations d'assurance directe	410	329
6aa – Primes restant à émettre		
6ab – Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	410	329
6b – Créances nées d'opérations de réassurance		
6c – Autres créances	31 341	19 654
6ca – Personnel	3	3
6cb – État, organismes sociaux, collectivités publiques	26 662	1 438
6cc – Débiteurs divers	4 677	18 213
7 – Autres actifs	101 118	21 145
7a – Actifs corporels d'exploitation	1 559	2 163
7b – Comptes courants et caisse	99 558	18 982
8 – Comptes de régularisation – Actif	12 645	13 846
8a – Intérêts acquis non échus	10 204	10 545
8b – Frais d'acquisition reportés		
8c – Autres comptes de régularisation	2 441	3 301
9 – Différence de conversion		
Total actif	5 797 629	5 799 917

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
1 – Capitaux propres	506 353	496 801
1a – Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 651	60 593
1b – Réserves de réévaluation		
1c – Autres réserves	372 461	372 167
1d – Report à nouveau	64 042	13 107
1e – Résultat de l'exercice	9 199	50 934
2 – Passifs subordonnés		
3 – Provisions techniques brutes	3 817 623	3 845 499
3a – Provisions pour primes non acquises non-vie		
3b – Provisions d'assurances vie	3 634 549	3 671 040
3c – Provisions pour sinistres vie	33 885	26 560
3d – Provisions pour sinistres non-vie		
3e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	149 189	147 900
3f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
3g – Provisions pour égalisation		
3h – Autres provisions techniques vie		
3i – Autres provisions techniques non-vie		
4 – Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	1 184 808	1 110 783
5 – Provisions pour risques et charges	943	987
6 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	226 516	258 765
7 – Autres dettes	17 340	56 920
7a – Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 350	2 546
7b – Dettes nées d'opérations de réassurance	955	1 276
7c – Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d – Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e – Autres dettes	14 035	53 098
7ea – Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		
7eb – Personnel		
7ec – État, organismes sociaux et collectivités publiques	826	24 963
7ed – Créanciers divers	13 209	28 135
8 – Comptes de régularisation – passif	44 046	30 161
9 – Différence de conversion		
Total passif	5 797 629	5 799 917



Compte technique de l'assurance vie

	Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
1 – Primes	270 361	-112	270 250	243 316
2 – Produits des placements	135 948		135 948	388 519
2a – Revenus des placements	65 356		65 356	45 578
2b – Autres produits des placements	7 237		7 237	15 348
2c – Profits provenant de la réalisation des placements	63 356		63 356	327 593
3 – Ajustement ACAV (plus-values)	61 875		61 875	77 700
4 – Autres produits techniques	9		9	6
5 – Charges des sinistres	-285 326	35 931	-249 395	-243 548
5a – Prestations et frais payés	-278 001	35 931	-242 070	-250 029
5b – Charges des provisions pour sinistres	-7 325		-7 325	6 481
6 – Charges des provisions	35 855	-31 569	4 286	-16 945
6a – Provisions d'assurance vie	109 880	-31 569	78 311	156 691
6b – Provisions sur contrats en unités de compte	-74 025		-74 025	-173 636
6c – Autres provisions techniques				
7 – Participation aux résultats	-75 822	-680	-76 501	-259 816
8 – Frais d'acquisition et d'administration	-24 299	1 083	-23 216	-22 251
8a – Frais d'acquisition	-20 365		-20 365	-20 303
8b – Frais d'administration	-3 934		-3 934	-3 133
8c – Commissions reçues des réassureurs		1 083	1 083	1 186
9 – Charges financières	-34 236	-5 608	-39 844	-79 379
9a – Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-296	-5 608	-5 904	-7 805
9b – Autres charges des placements	-22 583		-22 583	-17 463
9c – Pertes provenant de la réalisation de placements	-11 358		-11 358	-54 112
10 – Ajustement ACAV (moins-values)	-69 192		-69 192	-11 974
11 – Autres charges techniques	-851		-851	-939
12 – Produits des placements transférés	-10 897		-10 897	-25 231
Résultat technique de l'assurance vie	3 426	-954	2 472	49 458

Compte **non technique**

	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
1 – Résultat technique de l'assurance vie	2 472	49 458
2 – Résultat technique l'assurance non-vie		
3 – Produits des placements		
3a – Revenus des placements		
3b – Autres produits des placements		
3c – Produits provenant de la réalisation des placements		
4 – Produits des placements alloués	10 897	25 231
5 – Charges des placements		
5a – Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers		
5b – Autres charges des placements		
5c – Pertes provenant de la réalisation des placements		
6 – Produits des placements transférés		
7 – Autres produits non techniques	5	5 342
8 – Autres charges non techniques	-6	0
9 – Résultat exceptionnel	29	-700
9a – Produits exceptionnels	258	1 421
9b – Charges exceptionnelles	-229	-2 122
10 – Participation et intéressement des salariés	-1 242	-2 856
11 – Impôt sur les sociétés	-2 954	-25 541
Résultat de l'exercice	9 199	50 934



1 FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice 2022, la société a pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière, qui s'inscrivent dans le prolongement de la politique menée depuis la crise dite des « subprimes ». La recherche de rendements réels, la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans le portefeuille d'investissements, caractérisent ces principes directeurs de gestion.

L'environnement défavorable a probablement incité les Français à protéger leur pouvoir d'achat futur, et la société recueille les fruits de la qualité de sa gamme de produits et de son travail de proximité avec les sociétaires. En 2022, la collecte est en progression importante de 11,1% par rapport à 2021, qui était déjà une année record. Le chiffre d'affaires passe de 243,3 millions d'euros en 2021 à 270,3 millions d'euros en 2022.

Ce contexte n'a pas permis de réaliser de plus-values semblables à celles qui avaient bonifié les comptes de l'exercice 2021. Dans le cadre des normes édictées par la réglementation en vigueur depuis 2016, afin d'avoir des niveaux satisfaisants de ratios de solvabilité, la Caisse a estimé prudent de détenir en réserve l'équivalent de 5 années de participation aux excédents. La société a donc fixé le taux de participation aux excédents à 1,75 % net de frais de gestion au titre de 2022 pour les contrats Dynavie, Carnet Multi Epargne et Carnet d'épargne.

La déstabilisation des marchés financiers, induite par la résurgence de l'inflation et la stratégie de resserrement monétaire mise en œuvre pour y faire face, a inévitablement affecté la ges-

tion financière en 2022. Un résultat technique net excédentaire de 2,5 millions d'euros n'en est pas moins dégagé contre 49,4 millions d'euros sur l'exercice précédent, qui avait bénéficié de la reprise à hauteur de 31,9 millions d'euros des provisions techniques spéciales complémentaires constituées au titre des régimes de retraite en points.

Après paiement d'un impôt de près de 3 millions d'euros, la caisse affiche un résultat comptable à 9,2 millions d'euros, contre un excédent de 50,9 millions d'euros affiché au terme de 2021.

Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 506,3 millions d'euros, contre 496,8 millions d'euros à fin 2021, soit une progression de 1,9%.

Une transformation du système d'information comptable

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. Les équipes concernées ont été fortement impliquées en 2022 et vont ainsi voir leurs efforts aboutir dès l'exercice 2023.

Création d'un « Assujetti unique », dit groupe TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA & CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1er janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de

TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASSUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilière et Monceau Investissements Mobiliers.

Conflit Ukraine - Russie

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La société n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. INTRODUCTION

Les comptes sont établis conformément aux articles L.123-12 à L.123-23 du code de commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances, et au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 et suivants.

Les dispositions détaillées au titre III du livre II du règlement n°2015-11 de l'ANC sont appliquées aux opérations légalement cantonnées. Une comptabilité assimilable à une comptabilité multi-établissements est utilisée pour la gestion comptable des opérations légalement cantonnées reposant sur le principe de la comptabilité auxiliaire d'affectation : le patrimoine d'affectation de chaque canton constitue un établissement distinct et le patrimoine général de la société constitue l'établissement principal.

Les comptes de l'exercice 2022 respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre 2022.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

3.2.1. Evaluation à la clôture de l'exercice des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques.

La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.2.3. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité, devenu depuis l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de



l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent.

Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée globalement pour l'ensemble des cantons en excluant les régimes de retraite en points gérés par la caisse. La dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée.

3.2.4. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.5. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti », dite méthode FIFO (First In – First Out) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.343-9 du code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci. Depuis l'exercice 2010, les dotations à la réserve de capitalisation ou les reprises sur cette réserve prennent en compte la fiscalité attachée à ces opérations.

3.2.6. Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L.441-1 et suivants du code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime.

Une provision technique spéciale de retournement (PTSR) doit être constituée pour les régimes de retraite en points qui autorisent la baisse de la valeur de service. Cette provision est sans objet pour les régimes en points qui garantissent la valeur de service.

A l'inventaire, on vérifie que la PTS majorée de la PTSR et des plus et moins-values latentes des actifs affectés à la PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée avec les tables de mortalité et la courbe des taux sans risque pertinente utilisées pour le calcul de la meilleure estimation prévue à l'article R.351-2 du code des assurances à la date d'arrêt des comptes. Dans l'hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d'un montant égal à la différence constatée. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre d'une part la PTS, majorée de la PTSR, des plus et moins-values latentes et de la PTSC éventuelle, et d'autre part la PMT, doit être supérieur ou égal à 100 %.

3.2.7. Provisions pour participation aux bénéfiques

Les entreprises d'assurance sur la vie ou de capitalisation doivent faire participer les assurés aux bénéfiques techniques et financiers qu'elles réalisent, dans les conditions prévues, d'une part par les conditions contractuelles et, d'autre part par la réglementation. Celle-ci fixe un montant minimal de participation aux bénéfiques à attribuer par l'entreprise au titre de chaque exercice. Ce montant minimal est égal au solde créditeur du compte de participation aux résultats déterminé conformément à l'article A.132-11 du Code des assurances, diminué du montant des intérêts crédités aux provisions mathématiques. Le montant de participation aux bénéfiques peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux bénéfiques. Les sommes portées à cette provision sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux souscripteurs au cours des huit exercices suivants celui au titre duquel elles ont été dotées. Par ailleurs, le montant total de participations aux bénéfiques garanti par l'entreprise doit être inférieur à un plafond calculé comme la différence, lorsqu'elle est positive, entre :

- 80 % du produit de la moyenne des taux de rendement des actifs de l'entreprise, calculée pour les deux derniers exercices, par les provisions mathématiques des contrats, et
- la somme des intérêts techniques attribués, lors de l'exercice précédent, aux contrats mentionnés ci-dessus (Code des assurances, article A. 132-3).

3.2.8. Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctua-

tions de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risque caractérisé par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

3.2.9. Provision globale de gestion

Le poste « provisions techniques » inclut une provision destinée à faire face à la perte globale de gestion afférente à l'ensemble des contrats d'assurance sur la vie, de nuptialité, de natalité et de capitalisation. La provision est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Le montant de la provision est sensible à la qualité des données sous-jacentes et à certaines hypothèses utilisées pour modéliser les résultats futurs. Elle est déterminée à partir d'un modèle actuariel et intègre de nombreuses hypothèses, telles que le taux de rendement financier futur, le coût de gestion, et en particulier les natures de coûts à prendre en compte, qui dépendent des clés de répartition analytique des charges par destination et le niveau futur des rachats. Cette provision repose donc sur des choix de modélisation et fait appel à des jugements de la direction dans le choix des hypothèses retenues.

3.2.10. Provision pour aléas financiers

Lorsque le taux de rendement des actifs, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques garantis des contrats, majoré des participations minimales garanties, par le montant moyen des provisions constituées en début et en fin d'exercice, une provision pour aléas financiers est constatée.

Son montant est égal à la différence entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé suivant l'une des méthodes définies à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 et les provisions comptabilisées. Le taux technique moyen ressortant de l'ensemble du portefeuille des contrats étant sensiblement inférieur au taux de rendement réel des actifs, aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée.

3.2.11. Acceptations en réassurance

Néant.

3.2.12. Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

3.2.13. Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures : les frais généraux propres à Capma & Capmi d'une part et les frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens, auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et



coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;

- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

3.2.14. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.15. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.2.16. Engagements hors bilan

Capma & Capmi bénéficie du statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. L'admission à ce statut est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée, désireuse de mettre fin à son statut, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention.

En conséquence, si, à la date d'arrêt des comptes, la mutuelle avait pris la décision de résilier la convention de réassurance emportant admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention auraient été inscrites au passif du bilan. Cette convention n'ayant pas été résiliée, il est fait application du principe général de continuité d'exploitation et il n'y a pas lieu de présenter ces sommes dans les engagements hors bilan. Si Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2022 la convention qui la lie à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à lui régler un montant de 15.9 millions d'euros.



4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. ACTIF //

4.1.1. Placements immobiliers

Valeurs bruts	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées	816 835	102 265	-80 282	838 817
Créances rattachées à des participations				
Total	816 835	102 265	-80 282	838 817

Amortissements et dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions				
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Total				

Sont enregistrées en « Acquisition » les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Parts de sociétés immobilières non cotées	816 835	838 817
Créances rattachées à des participations		
Total	816 835	838 817



4.1.2. Actif – Entreprises liées

Le périmètre des entreprises labellisées « Monceau Assurances » et détenues par la Caisse n'a pas été modifié en 2022.

Cependant, des avances en compte courant sont consenties à la Société Civile Centrale Monceau ainsi qu'à Monceau Investissements Immobiliers pour financer la politique d'acquisition de biens immobiliers. Capma & Capmi y participe au prorata de sa participation dans le capital.

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	133 933		-100		133 833
Obligations	146 513	14 348	-25 900		134 961
Créances rattachées à des participations	85 251	5 540			90 790
Créances pour espèces déposées chez les cédantes					
Total	365 696	19 888	26 000		359 584

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
Total				

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	133 933	133 833
Obligations	146 513	134 961
Créances rattachées à des participations	85 251	90 790
Créances pour espèces déposées chez les cédantes		
Total	365 696	359 584

4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 228 639	9 015	183 459	-147 918	1 273 194
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 098 384	2 630	10 021	-145 345	965 689
Prêts	48 328		7 823	-13 597	42 555
Autres placements	14 421		5 726		20 146
Instruments de trésorerie	803 941		324 675	-384 887	743 729
Valeurs remises en nantissement					
Total	3 193 713	11 644	531 703	-691 748	3 045 313

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture		Mouvements		A la clôture	
	Amort.	Dépr.	Dotations	Reprise	Amort.	Dépr.
Actions et autres titres à revenus variables		900	827			1 727
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total		900	827			1 727

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture
Actions et autres titres à revenus variables	1 227 739	1 271 467
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 098 384	965 689
Prêts	48 328	42 555
Autres placements	14 421	20 146
Instruments de trésorerie	803 941	743 729
Valeurs remises en nantissement		
Total	3 192 813	3 043 586



4.1.4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes	Ouverture	Variation	Clôture
Placements immobiliers	854 271	107 403	961 675
Titres à revenu variable autres que les OPCVM			
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
Autres OPCVM	245 866	-36 524	209 343
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 646	1 897	12 543
Total	1 110 783	72 777	1 183 561

4.1.5. Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	929 607	929 607	1 072 289	902 085
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable				
Dans l'OCDE	153 979	153 979	231 329	148 354
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	2 052 555	2 051 729	1 937 128	2 111 991
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	43 851	43 851	44 428	12 042
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	969 711	978 942	882 475	1 125 666
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE	36 000	36 000	36 000	41 064
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	6 555	6 555	6 555	7 264
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8)				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers	961 675	961 675	961 675	854 271
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM	221 886	221 886	221 753	256 512
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	5 375 627	5 384 031	5 393 632	5 459 250

Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9	969 711	978 942	882 475	1 125 666
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	3 222 548	3 221 721	3 327 730	3 222 800
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13	1 183 561	1 183 561	1 183 427	1 110 783
Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	4 286 550	4 295 539	4 264 395	4 337 512
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	1 089 270	1 088 120	1 129 238	1 121 738
Autres affectations ou sans affectation				

Les titres non cotés s'élèvent à 2.261 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2022.

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2022			2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	5 375 820	5 425 548		5 474 616	5 486 127	
Amortissement de surcote		43 764			30 141	
Amortissement de décote		2 441			3 264	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	5 375 820	5 384 224	5 393 632	5 474 616	5 459 250	5 831 124

2) Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)
Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance
Néant.

4) Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »
Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2021
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	838 817	838 817	981 499	816 835
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	838 817	838 817	981 499	816 835
Total	838 817	838 817	981 499	816 835



c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Valeur de remboursement	858 595	960 669
Valeur nette	1 021 420	1 125 666
TOTAL	-162 825	-164 997

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	2 331	2 331	0	5
Total	2 331	2 331	0	5

4.1.6. Créances

Créances	Montant au 31/12/2022	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2021
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	410	410		329
Créances nées d'opérations de réassurance				
Autres créances	31 341	31 341		19 654
Total	31 752	31 752		19 983

4.1.7. Compte de régularisation actif

Comptes de régularisation - Actif	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts courus non échus	10 204	10 545
Frais d'acquisition reportés		
Différences sur les prix de remboursement	2 441	3 264
Autres		37
Total	12 645	13 846



4.1.8. Filiales et participations

Entité	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50% au moins du capital est détenu par la société)								
Monceau Investissements Immobiliers (MII) <i>Société Civile Immobilière à capital variable</i> Gestion de parc immobilier 36/38 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	97,28%	1 609 232	1 276 770	47 041	21 010	21 253		
Monceau Investissements Mobiliers <i>Société Civile /</i> <i>Gestion de portefeuille</i> 36/38 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	92,76%	113 700	153 400	0	-12 719	0		
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) <i>Gestion de patrimoine foncier</i> 36/38 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	60,00%	13 796	39 624	537	763	0		
Participations (10% à 50% du capital est détenu par la société)								
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) <i>Gestion de parc immobilier</i> <i>Société Civile Immobilière</i> 36-38 rue Saint Pétersbourg 75008 Paris	31,47%	177 463	188 163	41 574	17 675	5 540		90 790
Monceau Retraite et Epargne (MRE) <i>Société d'assurances vie et non vie</i> 36-38 rue Saint Pétersbourg 75008 Paris	29,48%	17 958	82 964	19 488	1 120	2 358		



4.2. PASSIF

4.2.1. Capitaux propres

Capitaux propres	Montant au 31/12/2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2022
Fonds d'établissement et fond social	60 593		59	-1	60 651
Réserves	372 167		369	-75	372 461
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766				8 766
Réserve de réévaluation	16 000				16 000
Autres réserves	20 639			-1	20 638
Réserve de capitalisation	307 762		369	-74	308 057
Réserve de solvabilité	19 000				19 000
Report à nouveau	13 107	50 934	1		64 042
Résultat de l'exercice	50 934	-50 934			9 199
Total	496 801	0	429	-76	506 353

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 9 juin 2022, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2022.

4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.



4.2.3. Provisions techniques brutes

Évaluée en application de la réglementation et des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux unités de comptes exclues, s'élèvent à 3.817.623 k€ contre 3.845.499 k€ au 31 décembre 2021. Elles incluent les provisions techniques spéciales des 4 régimes de re-

traite en points gérés par la Caisse pour un total de 1.112.148 k€.

Au 31 décembre 2022, le taux moyen garanti sur les provisions hors régimes de retraite en points s'élève à 0,60 %. Si l'on exclut également les produits de rentes à prime unique, ce taux moyen garanti est égal à 0,57 %.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non

encore réglés à la date de clôture. Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des régimes de retraite en points pris individuellement.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Retraite
Nombre d'adhérents	36 735	7 428	8 064	6 698
Provision Technique Spéciale à l'ouverture	707 316	196 378	180 420	28 647
Provision Technique Spéciale Complémentaire à l'ouverture				
Cotisations nettes	1 168	5 862	5 285	18 581
Produits Financiers crédités au régime	14 070	3 530	3 209	222
Frais annuels de gestion	-2 111	-530	-481	-137
Arrérages réglés	-41 455	-2 938	-2 070	-6
Rachats et décès réglés				-316
Transferts réglés		-929	-1 169	-400
Provision Technique Spéciale à la clôture	678 989	201 373	185 194	46 591
Plus ou moins-values latentes	38 475	2 684	247	-323
Provision Mathématique Théorique (décret n°2017-1172)	470 281	147 562	129 122	24 818
Taux de couverture à fin 2022	152,56%	138,29%	143,62%	186,43%
Rappel du taux de couverture à fin 2021	131,23%	106,68%	109,36%	130,16%



4.2.4. Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en augmentation de 6,66%, à

1.184.808 k€ contre 1.110.783 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 961.675 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (854.271 k€ à fin 2021).

À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait augmenté de 7,22%, à 1.190.963 k€.

Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, les provisions techniques sont en augmentation de 12,57 %. À valeur constante de la part de la SCI Monceau Investissements Immobiliers, la hausse s'élève à 9,70%.

4.2.5. Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Participation aux résultats totale :	75 822	261 690	44 849
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	74 532	148 329	60 553
Variation de la provision pour participation aux excédents	1 289	113 361	-15 684
Participation aux résultats des opérations vie ⁽³⁾			
Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	2 540 340	2 591 241	2 644 762
Montant minimal de la participation aux résultats	38 458	136 339	20 894
Montant effectif de la participation aux résultats ⁽²⁾	47 630	162 859	22 296
- Participation attribuée (y compris intérêt techniques)	46 340	49 498	37 981
- Variation de la provision pour participation aux excédents	1 289	113 361	-15 684

⁽¹⁾ demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾.

⁽²⁾ Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾

⁽³⁾ Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.6. Provisions

Libellé	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Provisions pour litiges	897	928
Autres provisions pour risque et charges	46	59
Total	943	987

4.2.7. Dettes

	Montant au 31/12/2022	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2021
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	226 516	226 516		258 765
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 350	2 350		2 546
Dettes nées d'opérations de réassurance	955	955		1 276
Dettes envers les établissements de crédit	0	0		0
Autres dettes	14 035	14 035		53 098
Total	243 856	243 856		315 685

4.2.8. Comptes de régularisation au passif

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Frais d'acquisition reportés		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	43 764	30 141
Charges constatées d'avance		
Autres	282	20
Total	44 046	30 161

4.2.9. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2022	31/12/2021
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	1 233	2 100
Autres charges à payer		1 698
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés		
Autres charges à payer		
Etat		
Impôts sociétés		
Autres charges à payer		
Autres charges à payer	6 677	5 063
TOTAL	7 910	8 860

Produits à recevoir	31/12/2022	31/12/2021
Personnel		
Organismes sociaux		
Etats		
Autres produits à recevoir		
TOTAL		



4.2.10. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	En devises (en milliers)		Contrevaieur (en milliers d'euros)		Ecart de conversion
		Actif	Passif	Actif	Passif	Compte de résultat
Zone Euro				5 584 251	5 757 146	
Royaume-Uni	GBP	5	307	6	346	27
1/ Total zone européenne				5 584 257	5 757 492	0
Australie	AUD	1	1 274	1	812	4
Maroc	MAD					
Canada	CAD	717	2 137	496	1 480	4
Suisse	CHF	45 568	29 001	46 276	29 451	2 168
Etats-Unis	USD	177 695	8 047	166 600	7 544	2 533
Divers (Franc pacifique - XPF)			101 431		850	
2/ Total hors Union Européenne				213 373	40 137	0
Total				5 797 629	5 797 629	4 736

4.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance		
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	952	1 242
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	952	1 242
Engagements reçus	31/12/2022	31/12/2021
Comptes gagés par les réassureurs	69	152
Total	69	152

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.



5

NOTE SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

5.1. RÉSULTAT TECHNIQUE // // // //

	Total	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)
Primes	270 361	286	117 979	534	310	736	118 428	-	32 088
Charges de prestations	285 326	233	211 179	3 619	154	1 532	19 145	-	49 464
Charges de provisions	-35 855	-195	-96 356	-3 583	84	-720	83 417	-	-18 501
Ajustement ACAV	-7 318	-	-	-	-	-	-7 318	-	-
Solde de souscription	13 572	248	3 156	498	72	-76	8 548	-	1 126
Frais d'acquisition	20 365	22	9 484	40	23	55	8 324	-	2 417
Autres charges nettes de gestion	4 775	3	2 531	37	0	36	1 103	-	1 065
Charges d'acquisition et de gestion nettes	25 140	25	12 014	77	24	91	9 427	-	3 482
Produits nets des placements	85 207	94	51 072	1 000	4	961	11 045	-	21 031
Participation aux résultats	75 822	76	45 341	1 342	-	870	10 305	-	17 887
Solde financier	9 386	18	5 731	-342	4	91	740	-	3 144
Primes cédées	112	94	1	17	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	35 931	94	35 691	146	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-31 569	1	-31 570	-1	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-680	-	-680	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 083	-	1 083	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	4 654	1	4 524	129	-	-	-	-	-
Résultat technique	2 472	242	1 397	208	53	-76	-139	-	787
Hors compte									
Montant des rachats	80 021	-	61 758	229	-	10	17 710	-	315
Intérêts techniques bruts de l'exercice	15 163	76	13 374	1 095	-	618	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	5 002 432	3 558	2 625 713	37 091	267	38 197	1 185 457	-	1 112 148
Provisions techniques brutes à l'ouverture	4 956 283	3 705	2 650 774	39 434	183	37 804	1 111 621	-	1 112 761
Résultat technique	2 472	242	1 397	208	53	-76	-139	-	787



5.2. PRODUITS FINANCIERS ALLOUÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits est transférée au compte non technique, apparaissant à la rubrique « produits financiers alloués ». Cette partie est déterminée à partir d'une analyse du bénéficiaire économique des produits financiers générés par chacun des portefeuilles gérés. Ce résultat fournit une image de la réalité plus pertinente que celui qui serait déterminé au prora-

ta des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'une part, des fonds propres, réserve de capitalisation déduite, d'autre part.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Épargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005. Ce service a souhaité que l'entreprise privilégie la notion « d'image

fidèle » plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés au cas particulier présenté par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque-là en « frais financiers » en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne « cessions » du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.3. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

Nature des charges	Montant
Revenus des immeubles et sociétés civiles immobilières	26 792
Revenus des placements financiers	29 917
Revenus des prêts	8 397
Intérêts	249
Revenus des placements dans les entreprises liées	
Revenus des placements des contrats en unités de compte	
Revenus des placements	65 356
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	3 812
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	3 425
Intérêts	
Autres produits des placements	7 237
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	3 655
Plus-values sur réalisation de placements	47 924
Reprise sur la réserve capitalisation	26
Profits de change	11 751
Profits provenant de la réalisation de placements	63 356
Ajustements ACAV	61 875
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	197 823



Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôt espèces des réassureurs	5 608
Intérêts de retard	
Intérêts post Mortem	3
Frais externes de gestion	89
Frais internes	204
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	5 904
Amortissement des différences de prix de remboursement	18 331
Dotations à la provision pour dépréciation à caractère durable	4 252
Autres charges des placements	22 583
Moins-values réalisées	11 339
Dotations à la réserve de capitalisation	19
Pertes de change	
Pertes provenant de la réalisation des placements	11 358
Ajustement ACAV	69 192
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	109 036
NET	88 786

5.4. CHARGES PAR DESTINATION HORS COMMISSIONS

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées

dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 851 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement

22.816 k€ et 939 k€ au 31 décembre 2021.

Au global, les charges supportées par l'entreprise, avec un total de 23.805 k€ contre 23.755 k€ pour 2021, ont augmenté de 0.2 %.

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	212	3 375	1 682	89	5 357
Charges internes	766	13 721	2 139	204	16 830
Dotations aux amortissements et provisions	38	616	113		767
Total	1 015	17 712	3 934	293	22 954

5.5. CHARGES DE PERSONNEL

Néant

5.6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ET NON TECHNIQUES

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	0	-20
Produits sur exercices antérieurs	2	117
Article 700 produits	4	1
Produits exceptionnelles issus du déversements classe 9/ classe 6	163	208
Reprise de provisions pour litiges	30	1 116
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	59	
Total produits exceptionnels	258	1 421
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	105	760
Pertes sur exercices antérieurs		1 010
Amendes et pénalités		295
Article 700 pénalités		
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	67	9
Dotation de provisions pour litiges		46
Dotation de provisions à caractère exceptionnel	57	2
Total charges exceptionnelles	229	2 122
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	29	-700

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. EFFECTIF PRÉSENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère : la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, le Service central des mutuelles et Monceau assurances dommages.

6.2. INDEMNITÉS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice 2022, les administrateurs ont perçu un montant brut de 63 k€ au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties

à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 27 k€ leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3. COMBINAISON DES COMPTES

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8^{ème}, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de CAPMA&CAPMI.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SEC BURETTE
Membre de la Compagnie Régionale
de Rouen

9, Rue Malatiré
76000 Rouen

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et
du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

CAPMA - CAPMI

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg,
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société CAPMA - CAPMI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAPMA - CAPMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAPMA - CAPMI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 2

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, CAPMA - CAPMI détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2022, les placements financiers non cotés de CAPMA-CAPMI s'élèvent à 2 261 M€ (cf. note 4.1.5, des annexes des comptes annuels de CAPMA-CAPMI), représentant 42% du total actifs financiers (5 375,8 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et de la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2022 avec les éléments probants transmis,

CAPMA - CAPMI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 3

- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2022,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAPMA - CAPMI par votre assemblée générale du 9 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et pour le cabinet SEC BURETTE.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAPMA - CAPMI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 4

Au 31 décembre 2022, les cabinets Deloitte & Associés et SEC BURETTE étaient dans la deuxième année de leurs missions.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rouen et Paris-La Défense, le 24 mai 2023

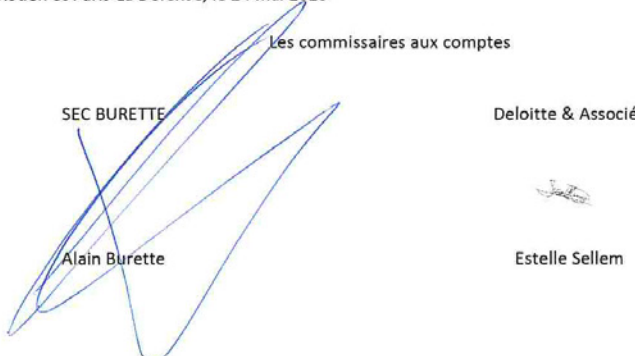
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Alain Burette

Deloitte & Associés

Estelle Sellem



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SEC BURETTE
Membre de la Compagnie Régionale
de Rouen

9, Rue Malatiré
76000 Rouen

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

CAPMA – CAPMI

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg
75008 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice

clos le 31 décembre 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société CAPMA & CAPMI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 322-57 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Convention de souscription d'obligations Prince Henri SARL

Date du conseil d'administration : 14 avril 2022

Avec la société : Prince Henri SARL

Membres du conseil d'administration concernés :

- Monsieur Gilles DUPIN

Nature :

La convention a pour objet la souscription, par CAPMA-CAPMI, à l'émission d'obligations intervenue le 1^{er} mars 2022.

Modalités : Le montant nominal de la souscription s'est élevé à 250 000 euros, auxquels s'ajoutent 572€ de coupons courus.

2- Convention de cessions d'actions et d'obligations

Date du conseil d'administration : 8 juin 2022

Avec la société : Monceau Générale Assurances

Membres des organes de direction :

- Monsieur Jérôme SENNELIER, Directeur Général

- MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE, administrateur

- Monsieur Paul TASSEL, administrateur

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Monsieur Marc BILLAUD, administrateur
- Monsieur René VANDAMME, administrateur

Nature :

La convention, en date du 21 avril 2022, a pour objet la cession par CAPMA-CAPMI à MONCEAU GENERALE ASSURANCES de 100 000 actions, soit 2% du capital, et 900 000 obligations de la société MONCEAU STRATEGIES DURABLES.

Modalités : Le prix de cession est fixé :

- à la valeur nominale, soit 900 000 euros pour les obligations, à laquelle s'ajoutent les intérêts courus pour 382.50 euros
- au prix de 216 910 euros pour les actions, le prix de cession ayant été défini à 2.1691 euros par action. Une plus-value est ainsi réalisée pour un montant de 116 910 euros.

3- Convention de licence de marque SARP

Date du conseil d'administration : 30 septembre 2022

Avec la société : Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance (Sarp)

Membres des organes de direction :

- Monsieur Jérôme SENNELIER, Directeur Général
- Monsieur Paul TASSEL, administrateur
- Monsieur Marc BILLAUD, administrateur
- Monsieur René VANDAMME, administrateur

Nature :

Au 1^{er} mars 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, la SARP concède à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement ; SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

Modalités :

La présente convention est consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire égale à 0,2% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances. Par exception, pour Monceau Générale Assurances, dont le développement en Belgique est intermédié par un courtier grossiste, elle sera égale à 0,2% du chiffre d'affaires en France.

Au 31 décembre 2022, le montant de redevance de Capma & Capmi s'élève à 648 855,41 euros.

Fait à Rouen et à Paris-La Défense, le 24 mai 2023

Les commissaires aux comptes

SEC Burette

Deloitte & Associés

Alain Burette


Estelle Sellem





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2023

Liste des groupements80

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale81

5

LISTE DES GROUPEMENTS



GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AIN

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AISNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
BOURDONNAIS - NIVERNAIS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES ALPES MARITIMES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ARDÈCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES ARDENNES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AUBE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'AUDE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
MIDI, ARIÈGE ET HAUTE-GARONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
MIDI NORD

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES BOUCHES DU RHÔNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU CALVADOS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES CHARENTES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU CHER

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
LIMOUSIN-MARCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE CÔTE D'OR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES CÔTES D'ARMOR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE DORDOGNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA DRÔME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'EURE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'EURE-ET-LOIR

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU FINISTÈRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
GARD-LOZÈRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU GERS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA GIRONDE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'HÉRAULT

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ILLE-ET-VILAINE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'INDRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'INDRE-ET-LOIRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DAUPHINÉ - SAVOIE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU JURA

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES LANDES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LOIRE-ATLANTIQUE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU VAL DE LOIRE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU LOT-ET-GARONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
ANJOU - MAINE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MANCHE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE HAUTE-MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MEUSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU MORBIHAN

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE MOSELLE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'OISE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'ORNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
FLANDRE-ARTOIS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES « 3B »

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES PYRÉNÉES ORIENTALES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
ALSACE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU RHÔNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE FRANCHE-COMTÉ

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SAÔNE-ET-LOIRE
UNION GÉNÉRALE PARISIENNE (UGP)

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SEINE MARITIME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE SEINE-ET-MARNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE OUEST

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES DEUX-SÈVRES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA SOMME

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
PROVENCE-CORSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DU VAUCLUSE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA VENDÉE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA VIENNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DES VOSGES

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE L'YONNE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE SUD-EST

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
D'ILE-DE-FRANCE-NORD

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA MARTINIQUE

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 JUIN 2023

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, agrée la liste des groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2022, et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article R 322-57 IV 2° du code des assurances, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 9.199.311,81 € au compte « Report à nouveau » ;
- d'affecter 59.029€ à la « réserve pour fonds de garantie » par prélèvement sur le compte Report à nouveau.

Cette « Réserve pour Fonds de Garantie », d'un montant ainsi porté à 1.072.197,00 €, est constituée

dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément aux articles L423-1 et suivants du code des assurances.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'assemblée générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de « Rente Viagère Immédiate » ayant pris effet depuis le 1^{er} janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1^{er} janvier 2024 de 3% sous déduction du taux technique.

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Vie Entière ayant été souscrits avant le 1^{er} janvier 2000 seront revalorisées à effet du 1^{er} janvier 2024 de 2%.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2023 liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2023 liée à l'ancienneté du contrat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite est fixée à 7,8684 en 2023. Les rentes en service sont revalorisées de 1,5 % au 1^{er} janvier 2023.

b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,22695 €, soit une revalorisation de 6 %.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 JUIN 2023

Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 6 %, passant de 249,72 € en 2022 à 264,70 € en 2023. Le nombre de points par classe est de 70,80.

c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,3778 €, soit une revalorisation de 3%.

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Celui-ci progressant de 6,94%, les 15 classes de cotisations du régime augmentent au 1^{er} janvier 2023 du même pourcentage. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 60,369.

d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,4832 €, soit une revalorisation de 4%. Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 78,024.

e) Pour le Régime Monceau Retraite (incluant depuis le 1^{er} janvier 2022 les adhésions Monceau Cap Retraite et Monceau Cap Retraite Madelin/Agricole), la valeur de service du point de retraite est fixée à compter du 1^{er} janvier 2023 à 1,10296 €, soit une revalorisation de 6%.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 65 ans est de 34,515.

f) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1^{er} janvier 2023 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1^{er} janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 1,75% entre la date anniversaire 2022 et la date anniversaire 2023.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 30 décembre 2022 est de 2 720,93 €, soit une évolution sur l'année 2022 de - 12,74%.

Une attribution complémentaire de 0,813737 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2022 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à - 12,03%.

4/ Carnet d'Investissements Immobiliers

La valeur de la part de la société civile immobilière

« Monceau Investissements Immobiliers » est passée de 37,00 € au 1^{er} octobre 2021 à 37,97 € au 1^{er} octobre 2022, soit une augmentation de 2,62%.

Une attribution complémentaire de 1,242 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30 septembre 2022 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à + 3,90%.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005).

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2022
Fonds en euros	-	1,75 %	133 768 k€
Monceau Convertibles	132,10 ⁽¹⁾	-11,71 %	13 773 k€
Monceau Europe Dynamique	2 300,94 ⁽¹⁾	- 15,81 %	7 642 k€
Monceau Ethique	1 265,17 ⁽¹⁾	- 7,83 %	185 k€

⁽¹⁾ cours du 29 décembre 2022

6/ Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2022
F1 - support euros	-	1,75 % ^(*)	895 504 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 0,53451% - dont évolution de la part : - 13,32%	1 241,64 ⁽²⁾	- 13,25 %	3 539 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 1,242% - dont évolution de la part : + 2,62%	37,97	3,43 %	370 822 k€
F4 - Monceau Europe Dynamique	2 300,94 ⁽²⁾	- 15,77 %	21 455 k€
H1 - Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire ⁽³⁾	871,15 ⁽²⁾	- 15,37 %	321 k€
H2 - Monceau Multi Gestion Finance Verte ⁽³⁾	790,26 ⁽²⁾	- 21,18 %	449 k€
H3 - Monceau Multi Gestion Actions Europe ⁽³⁾	1 083,45 ⁽²⁾	- 15,22 %	28 969 k€

^(*) ou 4,50% pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

⁽²⁾ cours au jeudi 29 décembre ou au vendredi 30 décembre 2022 selon les cotations des OPC

⁽³⁾ uniquement pour les sociétaires ayant signé l'avenant 2022 permettant de bénéficier des nouvelles modalités de gestion

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2022
D1 – Monceau euros	-	1,75 %	1 160 147 k€
D2 – Monceau Performance	253,27 ⁽⁴⁾	- 10,40 %	1 759 k€
D4 – Monceau Sélection Internationale	3 748,80 ⁽⁴⁾	- 4,78 %	16 217 k€
D5 – Monceau Patrimoine	318,57 ⁽⁴⁾	- 11,02 %	10 884 k€
D6 – SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 1,242% - dont évolution de la part : + 2,62%	37,97	3,34 %	393 404 k€
D8 – Monceau Convertibles	132,10 ⁽⁴⁾	-11,74 %	5 194 k€
D9 – Monceau Obligations Court Terme	1 199,39 ⁽⁴⁾	- 4,91 %	593 k€
D10 – Profil Monceau Prudence	23 646,23 ⁽⁴⁾	- 9,60 %	964 k€
D11 – Profil Monceau Equilibre	21 078,54 ⁽⁴⁾	- 9,96 %	5 096 k€
D12 – Profil Monceau Dynamique	38 332,66 ⁽⁴⁾	- 10,39 %	4 271 k€
D13 – Monceau Europe Dynamique	2 300,94 ⁽⁴⁾	-15,85 %	33 212 k€
D14 – Monceau Ethique	1 265,17 ⁽⁴⁾	- 7,87 %	5 805 k€
D15 – Monceau Inflation	13 528,53 ⁽⁴⁾	10,57 %	6 024 k€
H1 – Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	871,15 ⁽⁴⁾	- 15,45 %	6 k€
H2 – Monceau Multi Gestion Finance Verte	790,26 ⁽⁴⁾	-21,25 %	25 k€
H3 – Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 083,45 ⁽⁴⁾	-15,30 %	37 k€
H4 – Monceau Multi Gest. Actions Internationales	1 025,41 ⁽⁴⁾	-17,64 %	28 k€
H8 – Monceau Multi Gestion Convertibles	848,61 ⁽⁴⁾	-17,02 %	0 k€
H9 – Monceau Marché Monétaire	996,66 ⁽⁴⁾	- 0,49 %	0 k€

⁽⁴⁾ cours du 29 décembre 2022

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2022 est égal à 1,75%. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2023 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2022
Monceau euros	-	1,50 %	2 530 k€
Monceau Performance	253,27 ⁽⁵⁾	- 10,46 %	159 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 1,242% - dont évolution de la part : + 2,62%	37,97	3,27 %	834 k€
Monceau Europe Dynamique	2 300,94 ⁽⁵⁾	- 15,90 %	811 k€

⁽⁵⁾ cours du 29 décembre 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 JUIN 2023

10/ Monceau Multifonds

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2022
Monceau Ethique	1 251,17 ⁽⁶⁾	- 8,78 %	1 208 k€
Monceau Multi Gestion Épargne Solidaire	871,11 ⁽⁶⁾	- 15,49 %	227 k€
Monceau Multi Gestion Finance Verte	788,90 ⁽⁶⁾	- 21,58 %	287 k€
Monceau Multi Gestion Actions Europe	1 078,92 ⁽⁶⁾	- 15,88 %	1 410 k€
Monceau Multi Gestion Actions Internationales	1 024,53 ⁽⁶⁾	- 17,80 %	1 198 k€
Monceau Multi Gestion Convertibles	849,20 ⁽⁶⁾	- 17,13 %	1 138 k€
Monceau Marché Monétaire	996,73 ⁽⁶⁾	0,01 %	1 202 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 1,242% - dont évolution de la part : + 2,62%	37,97	2,91%	82 683 k€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

⁽⁶⁾ Cours du 30 décembre 2022

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2022, 63.500 € bruts ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 53.568,62 €. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, 26.679 € leur ont été remboursés sur présentation de notes de frais.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Marc Billaud, administrateur en remplacement de M. Jean-Félix Vallat, ayant été nommé administrateur en qualité de représentant de sa région, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Denis Vilain, administrateur en remplacement de M. Gilles Dupin, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Jean-Pierre Wathy administrateur en remplacement de M. Didier Gras,

décédé, pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, en application de l'article 14 des statuts, l'assemblée générale décide de tenir l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023 dans la ville du siège social ou en tout autre lieu que le conseil d'administration jugera opportun de choisir

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NOTES



NOTES



A series of horizontal lines for writing notes, starting below the header and extending down the page.



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances – Siret 775 670 482 00030
Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 – www.monceauassurances.com